

Troisième séance, jeudi 16 juin 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentations. – Rapport d'activité 2016-CE-54 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données; discussion. – Projet de loi 2014-DIAF-136 Modification de la loi sur la détention des chiens (LDCh); entrée en matière, première et deuxième lectures et vote final. – Postulat 2016-GC-2 Peter Wüthrich/Marie-Christine Baechler (état des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles); prise en considération. – Motion 2015-GC-172 Claude Brodard/René Kolly (réexamen des conditions cadres des écoles de commerce à plein temps); prise en considération. – Rapport 2015-DICS-54 Concept sur l'éducation de la petite enfance (Postulat 2012-GC-54 Nadine Gobet/Andrea Burgener Woeffray); discussion.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Susanne Aebischer, Romain Collaud, Marc-Antoine Gamba, Ueli Johner-Etter, Alfons Piller, Ralph Alexander Schmid, André Schneuwly et Olivier Suter.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Suite à notre sortie des groupes d'hier, je souhaite quand même adresser deux remerciements particuliers. Le premier à Seigneur météo, que ce soit par hasard, par la providence ou plus prosaïquement meteosuisse et Cointrin qui nous ont réservé une fenêtre magnifiquement ensoleillée, un soupçon venteuse, entre deux épisodes dramatiquement pluvieux. Le second à notre Secrétariat du Grand Conseil et plus particulièrement à Sylvie Barras et Mireille Hayoz pour les idées, la recherche de prestataires et l'organisation et la réalisation vraiment parfaite de cette sortie. Je pense que le Secrétariat mérite nos applaudissements. *[Applaudissements.]*

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et M. Marlène Collaud, Gilles Schorderet, Nathalie Griesser et Cristina Boffi, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de juin 2016.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

Rapport d'activité 2016-CE-54 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (2015)¹

Rapporteure: **Solange Berset** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Discussion

La Rapporteure. La commission parlementaire a siégé le jeudi 12 mai afin d'analyser le rapport de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données pour ses activités de l'année 2015. Je remercie M^{me} la Commissaire du gouvernement, M^{me} la Chancelière, M. le Président de la Commission Laurent Schneuwly et ma gratitude va à M^{mes} Zunzer Raemy et Reichmuth Pfammatter pour toutes les informations complémentaires apportées lors de cette séance. Le rapport de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données est très complet. A sa lecture, on peut remarquer l'importance de cette autorité, dont son service notamment à la population. Je ne vais m'étendre sur son contenu, puisque chacun de vous a eu tout loisir d'en prendre connaissance. J'indiquerai quand même quelques informations. Il a été relevé l'importance d'avoir les deux Autorités réunies en une. Peut-être certains d'entre vous se le rappellent, il y avait des craintes émises au départ. Et puis ces craintes ne se sont pas confirmées et Mesdames les Préposées nous ont confirmé que chaque autorité avait toute la liberté souhaitée pour œuvrer sereinement. En 2015, le guide

¹ Annexe p. 1775

à l'intention des communes a été réactualisé et c'est un document important, qui permet aux communes d'appréhender au mieux toutes les différentes problématiques. Concernant l'Autorité de la transparence et de la protection des données, il y a eu 61 demandes concernant le droit d'accès à des informations issues des organes publics fribourgeois. Il est intéressant de constater que pour 41 de ces demandes, les institutions concernées ont accordé un accès complet aux données requises. L'accès a été refusé 12 fois et 7 demandes de médiation ont été déposées. Je trouve important de dire ici qu'il ne faut pas oublier que les chiffres mentionnés dans le rapport 2015 sont inférieurs à la réalité, car beaucoup de demandes ne sont pas reconnues comme telles et ne figurent donc pas dans la comptabilité des sujets traités dans ce rapport. Pour votre information, sachez que notre Parlement sera saisi cet automne d'une modification de la loi sur l'information et l'accès aux documents afin qu'elle soit compatible avec la convention d'Aarhus. Concernant la protection des données, il y a eu 316 dossiers qui ont été ouverts. 294 concernaient des conseils, des renseignements, et la majeure partie des demandes émanait d'organes cantonaux ou de communes. Seuls 47 demandes ont été effectuées par des particuliers. Il faut noter également que les demandes d'installation de vidéo-surveillance sont en recul, il y en a eu 5 en 2015. L'année 2015 correspondait pour cette autorité à un anniversaire, il s'agissait effectivement de fêter les 20 ans de l'entrée en vigueur de la loi. Des rencontres et des tables rondes ont été organisées et ont rencontré un grand succès. Il est important de rappeler qu'il y a des lacunes concernant l'informatique. J'aimerais aussi relever qu'un manque de ressources humaines se fait sentir et que des ralentissements ou des reports dans le traitement des dossiers font soucis. Je le rappelle, il y a beaucoup de travail qui reste à faire afin surtout de mettre en place des règles concernant l'utilisation des technologies et j'appelle le Conseil d'Etat à être vigilant sur ce point.

La Commissaire. Je ne vais pas rajouter beaucoup d'informations à la liste exhaustive qu'a proposée M^{me} la Rapporteuse, mais je tiens à m'associer à ses remerciements par rapport au travail des préposées à la transparence et à la protection des données ainsi qu'à la commission et à son président.

La qualité du rapport d'activité est à l'image de celle de leur travail quotidien. Je souligne également l'importance de cette activité pour l'Etat. La transparence ainsi que la protection des données sont des éléments essentiels de la confiance des citoyens et citoyennes envers l'Etat, son administration et ses élus.

Je vais peut-être rendre attentif à ce qu'a déjà mentionné M^{me} la Rapporteuse, le guide pratique à l'intention des communes, qui est vraiment très bien fait dans toutes les démarches de transparence et de protection des données et qui pose vraiment les bonnes questions.

Pour le reste, je vous invite à prendre acte du rapport d'activité.

Portmann Isabelle (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat den Tätigkeitsbericht der kantonalen Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz mit Interesse gelesen und genau analysiert. Wir nehmen Kenntnis von diesem Bericht. Uns ist wichtig, dass beim Datenschutz grosse Transparenz herrscht.

In den Gemeinden, bei den Gemeindebehörden und Verwaltungen, hat sich hinsichtlich Datenschutz vieles verändert. Die Behörde sollte deshalb noch vermehrt informieren und sensibilisieren. Wir haben zum Tätigkeitsbericht folgende zwei Fragen.

- > Die erste Frage bezieht sich auf den Sozialdienst, Tätigkeitsbericht S. 18. Dort heisst es, dass eine systematische Auskunft der öffentlichen Organe über Einkommens- und Vermögensverhältnisse der Gesuchsteller nicht zulässig ist. Haben wir das richtig verstanden: Heisst das, dass das Steueramt oder eben die Gemeinden keine Auskünfte über plötzliches Erbe oder Vermögen der Gesuchsteller, der Sozialhilfeempfänger, an den Sozialdienst weitergeben darf, vor allem bei der Rückzahlungsdiskussion?
- > Die zweite Frage: Ich habe mit einer Präsidentin eines Sozialdienstes gesprochen. Sie fragt sich immer wieder, warum der Sozialdienst keine Listen mit Sozialhilfeempfängern weitergeben darf. Warum darf dies dann die AHV tun, die solche Listen mit Sozialhilfeempfängern an die Gemeinden weiterschickt?

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). C'est avec satisfaction que le groupe socialiste a pris connaissance du rapport d'activité de l'autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. Un travail remarquable a été effectué cette année par cette autorité et nous saluons en particulier le travail réalisé par les deux préposées. Il est à relever que l'Autorité est toujours plus sollicitée soit par des particuliers, soit par des organes publics. Entre autres, à l'heure de la communication informatique, cette Autorité note que de multiples questions lui sont posées à ce sujet et ces requêtes deviennent de plus en plus complexes et pointues. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour répondre dans de meilleurs délais à toutes ces attentes.

Nous saluons aussi la publication du guide à l'attention des communes. Il offre une présentation sélective de l'application des bases légales protégeant les droits de la personnalité et régissant le principe de transparence. Ce guide pratique est aujourd'hui publié sur le site internet. Il sera actualisé chaque année, ce qui est certainement – et sera – d'une grande utilité pour les communes qui voudront bien – et qui devront – le consulter.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je me fais le porte-parole du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démo-

cratique. Il est usuel, lorsqu'on parle d'un Etat, de sa qualité de vie, de dire que l'Etat se mesure au maillon le plus faible ou bien au niveau de la culture ou de la liberté de presse dans un Etat. Dans l'Etat d'aujourd'hui et de demain, j'aurais envie de dire qu'il va se mesurer à la qualité de la transparence et de la protection des données de ses citoyens. Le rapport qui nous a été soumis montre le sérieux et le haut niveau de la qualité de ce service.

Je tiens à relever un point tout de même. Il est bien difficile, avec 2.3 EPT et deux préposées à 50%, de faire mieux que d'être réactif par rapport aux problèmes. Elles sont à jour, les dossiers sont traités. Malheureusement, il est évident pour moi qu'il manque du personnel pour être proactif, pour aller dans la tendance du futur. Notre société évolue, les produits sont nouveaux, les technologies deviennent de plus en plus complexes, pointues. Dans ce cas de figure, je pense que le Conseil d'Etat devrait se poser la question, dans le cadre du budget, si là il ne serait pas nécessaire d'augmenter le personnel pour avoir une activité proactive. L'armée, c'est la même chose! La fonction de l'armée suisse a changé, elle évolue. Le danger ne vient plus du même endroit. On a parlé aussi de la police. Il faut aussi pour la police plus de spécialistes en cybercriminalité. Là aussi, je pense que c'est un point essentiel de notre Etat, avoir des gens compétents dans tout ce qui est des nouvelles technologies. On parle de l'abolition du secret bancaire. On parle de tout ce qui est des réseaux sociaux. Là, je pense qu'il y a quelque chose à faire pour une proactivité.

Finalement, il y a un point dont on a beaucoup discuté en commission, on le voit aussi dans le document, c'est la vidéo-surveillance. La vidéo-surveillance, à mon avis, est un point central de notre futur aussi. Le point a été soulevé par rapport à des déchetteries communales, surtout celles qui ne sont pas surveillées. Personnellement, et c'est l'avis de la majorité du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, je pense qu'il serait souhaitable de diminuer à quelque part nos droits et notre sphère privée dans l'intérêt d'une vidéo-surveillance qui veille à diminuer le vandalisme et qui veille à garantir notre sécurité. Mes propos sont peut-être un peu anglo-saxons, mais je pense qu'aujourd'hui, pour le 99% des gens honnêtes, la vidéo-surveillance n'est pas un problème mais est un avantage.

Je remercie encore une fois M^{me} la Commissaire ainsi que le Service des préposées à la protection des données et à la transparence pour l'excellent travail.

La Rapporteuse. Je remercie les différents intervenants. Pour répondre aux questions de M^{me} Portmann, à la page 17, il y a effectivement les règles qui prévalent pour la communication de données d'un service à un autre. Il est vrai que les transmissions de ces données ne se font pas de manière systématique. Il apparaît quand même que pour le respect de la vie privée des gens – pour moi en tout cas – il me paraît normal

que cela ne se fasse pas. Je rappelle, pour l'avoir exercé, qu'à tout moment une Autorité peut demander un renseignement lorsqu'elle l'estime nécessaire et qu'elle obtient les résultats.

C'est ce que je peux dire, mais je laisserai M^{me} la Commissaire répondre, mais voilà l'expérience et la réponse que je peux donner à vos questions.

La Commissaire. Je vous rappelle que je suis ici comme Autorité de représentation, que l'Autorité de transparence et de protection des données est indépendante et en fait plutôt affiliée à la Chancellerie, de telle sorte qu'il ne m'est pas possible de répondre techniquement à cette question, mais je transmettrai cette question si inégalité de traitement il y a. Vous avez des avis de principe, mais il faut encore éventuellement contrôler qu'il y ait égalité de traitement, M^{me} Portmann.

Pour le reste, je salue les propos du député Dafflon, qui recommande une certaine proactivité. Je pense qu'elle est particulièrement importante pour les jeunes. Dans ce cadre-là, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a, sous le cadre de Fri-Tic, aussi une instance qui fait un travail de sensibilisation par rapport aux dangers des réseaux sociaux. Mais, de manière générale, il est vrai que ce défi est encore à relever et nous allons regarder de quelle manière nous pouvons le relever. Je salue les interventions des autres députés qui ont remercié l'Autorité de la transparence et de la protection des données pour leur travail.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de loi 2014-DIAF-136 Modification de la loi sur la détention des chiens (LDCh)¹

Rapporteur: **Jean-Daniel Wicht** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission a étudié le projet de modification de la loi sur la détention des chiens dans sa séance du 1^{er} juin dernier. Elle a fait preuve de beaucoup de mordant et quelques députés ont même montré les griffes par leurs questions pertinentes. Mais je dois dire que très rapidement, grâce aux réponses de M^{me} la Commissaire du gouvernement et de M. Grégoire Seitert, vétérinaire cantonal, les premières pensées négatives se sont dissipées. Merci, M. Seitert, pour vos réponses précises et compétentes, qui ont convaincu la commission.

¹ Message pp. 1822ss.

Le projet de modification de la loi qui vous est soumis ce jour est la conséquence de la mise en œuvre d'une motion populaire demandant la modification de cette loi. La motion populaire a été acceptée par notre parlement lors de la session de juin 2014. Les modifications proposées sont les premières depuis l'introduction de cette loi en 2006, qui a fait ses preuves à ce jour. Je vous rappelle, pour mémoire, la demande des motionnaires: «Nous demandons au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil une adaptation de l'article 11 de la loi sur la détention des chiens de telle manière que la définition d'éducateur et d'éducatrice canin se rapporte uniquement à une activité professionnelle lucrative et que les activités de ce genre exercées à titre privée ou dans les clubs cynologiques ne tombent pas sous le coup de cette loi.» Voici la teneur de l'article 11 tel qu'il est rédigé actuellement dans la loi: «Est considérée comme éducateur ou éducatrice toute personne qui, à quelque titre que ce soit, prodigue aux détenteurs et détentrices de chiens conseils ou assistance en matière d'éducation et de comportement».

Le Conseil d'Etat a profité de l'acceptation de la demande des motionnaires pour modifier encore la loi cantonale afin de la mettre en conformité avec les différents changements au niveau des lois fédérales. A noter encore que les chiens de protection de troupeaux ne sont plus concernés par la loi sur la détention des chiens, donc par la modification qui vous est proposée ce jour.

Au début des débats de la commission, celle-ci s'est posé la question s'il n'aurait pas été judicieux d'abroger cette loi d'autant plus que la loi fédérale pourrait être prochainement assouplie. Je vous renvoie à l'article de la *Liberté* d'hier sur ce sujet. Vous constatez également que la commission n'a proposé aucun amendement au présent projet.

Je vous invite donc à entrer en matière sur ce projet de modification de la loi sur la détention des chiens et de suivre en tous points la version du Conseil d'Etat.

La Commissaire. Le présent projet de loi est la première modification importante apportée à la loi sur la détention des chiens depuis son adoption en 2006. Pour comprendre ces modifications, il est important de se souvenir du contexte dans lequel la LDCh a été rédigée puis adoptée par le Grand Conseil. Plusieurs drames impliquant des chiens défrayaient alors la chronique. De son côté, la Confédération peinait à légiférer dans un domaine où pourtant la cohérence entre cantons était nécessaire. C'est face à ce blocage que le canton de Fribourg a pris ses responsabilités et a comblé le vide en la matière. Depuis, la Confédération a enfin pu trouver un consensus, certaines dispositions s'approchent de celles de notre LDCh, d'autres s'en éloignent. Il convenait donc d'adapter la législation cantonale à la lettre et à l'esprit de la législation fédérale. Sur certains points par ailleurs, les huit ans d'expérience ont montré quelques éléments à améliorer et à simplifier.

Pour rappel également, cette modification fait suite, comme l'a dit le rapporteur, à une motion populaire adoptée par votre Grand Conseil en 2014. Nous reviendrons sur le détail de chaque article sur les modifications proposées. Je relève toutefois les principaux changements:

- > exclusion des chiens de protection des troupeaux du champ d'application de la LDCh. Les dispositions fédérales couvrent désormais ce domaine à satisfaction via la législation sur la chasse, ce qui permet, en outre, l'uniformisation des pratiques entre cantons, avantage essentiel notamment dans les alpages intercantonaux, par exemple en Singine;
- > assouplissement des règles relatives aux éducateurs et éducatrices canins. C'était l'objectif de la motion populaire, le Conseil d'Etat a pu s'y rallier, puisque les règles fédérales vont dans le même sens.

Avec ces précisions, je vous invite donc à entrer en matière sur ces modifications et constate avec satisfaction, avec le rapporteur, que la commission n'a proposé aucun amendement.

Portmann Isabelle (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion wünscht ein Eintreten auf den Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Hundehaltung.

Wir unterstützen die Änderung der Artikel 11 und 34 des Hundehaltungsgesetzes. Wir wollen die Existenz der Hundclubs nicht gefährden. Auch die sogenannte Liste mit bestimmten Rassen scheint sich positiv auszuwirken. Darum nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion den Gesetzesentwurf des Staatsrates an.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Shalom, vous connaissez? Basta, s'est écriée en plenum la ministre vaudoise de l'aménagement, la plaisanterie a assez duré, a-t-elle dit à un député défendant la cause canine qui critiquait la réponse donnée par la «Jacqueline cantonale». Elle a donc pris ses responsabilités et, sans couper la poire en quatre, a fait administrer des morsures létales à ce pauvre et fameux Shalom, qui, dans un dernier salut, est allé rejoindre ses anges gardiens. Bref, sa réponse cinglante lui valut les applaudissements du plenum à l'heure du dîner où une délégation du Congrès populaire de la province chinoise de Yangzhou assistait de la tribune du Parlement aux dégustations et aux vaudoiseries bien connues. Ceci fit que tout le monde avait une faim de loup ...ou de chien. Shalom, donc aux visiteurs!

Cette entrée en matière exceptionnelle et qui tombe à pic, relevée dans notre journal préféré la semaine dernière, nous fait revenir sur notre projet de créer une commission d'enquête, composée de plusieurs experts, que nous désirions déposer par amendement lors de la séance de la commission. Cette commission aurait eu comme mission de statuer sur le sort d'un chien, notamment d'utilité, jugé agressif et dangereux même, et de contrôler également le comportement des éducatrices et éducateurs canins. Le chien de vétérinaire y mit son

veto, car, à Fribourg, c'est le Service des affaires vétérinaires qui prend les décisions pour ce genre de comportement.

Quelques jours après la séance, M. Seitert nous donna rendez-vous au BAR. Ne voyez pas là déjà les conséquences d'une alcoolémie prononcée! Non, c'est dans une discussion franche et honnête et par les moult et excellentes précisions apportées que nous avons décidé de ne pas revenir sur notre proposition. Je tiens donc à remercier ici M. Seitert pour son dévouement.

Notons qu'en commission il fut posé la question de savoir s'il ne fallait pas supprimer cette loi cantonale au bénéfice de la loi fédérale. M. Seitert, comme le confirme son *alter ego* neuchâtelois, dans *La Liberté* d'hier, nous dit que les cours pratiques sont un outil essentiel de la prévention et de socialisation des chiens, que les contrôles et le suivi sont renforcés par les experts de son service. Il n'est donc pas question de supprimer cette loi cantonale. Dans cet article de notre journal préféré, il est relevé que le Conseil fédéral, pour sa part, n'a pas l'intention de remettre en cause les cours obligatoires mais reconnaît que certaines exigences sont trop strictes et qu'il prévoit donc un assouplissement dans la révision en cours de l'ordonnance.

Pour ce qui est des modifications actuelles de la loi cantonale sur les chiens, notre groupe en a pris connaissance. Il soutient notamment la modification de l'article 11, où il convient d'adapter le droit cantonal au droit fédéral pour les formateurs et formatrices de détenteurs de chiens. Notre groupe accepte aussi les articles 15a et 38a nouveaux, qui posent les conditions à remplir pour pouvoir considérer un chien comme étant un chien de protection de troupeaux. En résumé, notre groupe va accepter à l'unanimité les modifications apportées à ladite loi sur les chiens.

Je vous remercie de votre attention. Shalom à tous!

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Tout d'abord mes liens d'intérêts: j'ai une autorisation d'avoir plus de deux chiens.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris acte qu'il y avait une modification nécessaire de cette loi. C'est vrai qu'il s'agit d'un simple toilettage et sur ce principe-là, bien sûr, nous approuverons la loi.

Nous avons aussi remarqué que, du moment où la loi était supprimée, certaines lacunes subsisteraient au niveau du canton de Fribourg pour différents contrôles. Le vétérinaire cantonal nous l'a bien expliqué lors de la séance de commission. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris acte que la loi ne pouvait être supprimée de manière à éviter ces lacunes.

On a aussi remarqué qu'il est regrettable que, finalement, on n'ait pas profité de la modification de cette loi pour modifier le système d'impôt cantonal, impôt prélevé aujourd'hui par les préfetures. C'est vrai que nous avons sept principes, sept

préfets, sept personnes avec sept systèmes informatiques, qui fonctionnent mal dans chaque préfeture. Là, je pense qu'un impôt qui serait encaissé par le canton à une seule place serait bien moins onéreux et comporterait moins de risques d'erreurs. En effet, on a remarqué que dans les personnes qui participaient à la commission nous étions en tout cas deux personnes, M^{me} la Conseillère d'Etat et moi, à avoir pâti d'erreurs sur ce point-là.

Des modifications pour les patentes ont été faites pour l'établissement de la loi. Il était plus contraignant d'obtenir des patentes. Cela signifie qu'aujourd'hui il n'y a plus que deux personnes qui ont des patentes. Donc, finalement, les personnes qui font de l'élevage paient plus d'impôt.

On a aussi pris acte, de la part de M^{me} la Commissaire, qu'une modification serait apportée au règlement de manière à ne pas encaisser l'impôt pour les chiots de moins d'une année dans les élevages.

Sinon, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique adoptera ces modifications à l'unanimité.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Ce message répond à une motion populaire déposée en 2014 pour revoir la définition et les conditions de formation des éducateurs et éducatrices canins dans le sens d'un assouplissement des exigences légales afin que les bénévoles des clubs canins qui donnent des conseils en matière d'éducation canine ne soient plus astreints à des formations longues et coûteuses. Cet aspect de la loi a été modifié dans le sens des motionnaires, mais le Conseil d'Etat profite de cette adaptation pour mettre toute la loi en conformité avec la législation fédérale, particulièrement en ce qui concerne les chiens de protection de troupeaux.

En commission, le groupe socialiste a souhaité revenir à l'article 19 al. 1 sur la liste des chiens arrêtée par le Conseil d'Etat pour remettre en question sa pertinence – pertinence de la liste, pas celle du Conseil d'Etat! En effet, la définition des chiens potentiellement dangereux est très différente d'un canton à l'autre. Sur Fribourg, une douzaine de races figurent sur une liste de chiens dont la possession est soumise à autorisation. A Genève et au Valais, ces chiens sont interdits alors qu'à Neuchâtel et dans le Jura, ils sont autorisés sans restriction.

A Fribourg, l'autorisation de posséder un chien dont la race figure sur la liste coûte 450 francs en plus des taxes usuelles. On peut se demander à quoi est destinée cette taxe supplémentaire? En réponse à ces questions, le vétérinaire cantonal, M. Seitert, a donné des explications sur les motivations qui ont abouti à l'établissement de ces listes de chiens interdits ou soumis à autorisation. Il relève les types de morsures des chiens molossoïdes, statistiquement moins nombreuses que celles d'autres races, mais autrement plus destructives au vu de la forme de leur mâchoire. Il relève aussi le phénomène de

mode, qui avait poussé de jeunes marginaux à posséder de tels chiens sans en assumer la surveillance et qui représentaient ainsi un vrai danger public. De lister les races de chiens dangereuses afin d'en soumettre la détention à autorisation a eu les effets escomptés de disparition de ces chiens mal encadrés et il n'est pas question de la supprimer.

Le groupe socialiste a pris note de ces explications, mais je souhaiterais personnellement que ces listes soient réexaminées régulièrement de manière à permettre aux personnes aptes à posséder un tel chien de le faire sans trop de contraintes.

Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste entre en matière sur le projet de modification de cette loi et soutiendra la version du Conseil d'Etat.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat die Botschaft und den Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Hundehaltung mit Aufmerksamkeit zur Kenntnis genommen und wird dem Gesetzesentwurf einstimmig zustimmen. Dieser berücksichtigt die Forderungen der Volksmotion vom April 2014 betreffend Hundeausbildung weitgehend, indem der Geltungsbereich der Definition von Hundeausbildnerinnen und -ausbildnern eingeschränkt wird. So ist der Status Hundeausbildner in Artikel 11 im Gesetzesentwurf nun präziser dargestellt und schliesst mögliche Fehlinterpretationen aus. Diese Änderung erlaubt es den zahlreichen Mitgliedern in Hundeklubs, auch in Zukunft clubinterne Hundekurse durchzuführen, womit die wichtigen Arbeiten im Hundewesen anerkannt werden. Denn die vielfältigen clubinternen Kurse helfen mit, Hunde nachhaltig zu sozialisieren und somit die Sicherheit im öffentlichen Raum wesentlich zu erhöhen.

Wir begrüßen ebenfalls das Ziel, die Anzahl der zusammen gehaltenen Hunde zu beschränken. Die Haltung von 4 Hunden in einem Haushalt erachten wir jedoch als oberste Grenze. Exakt heute debattiert übrigens der Ständerat im Rahmen der laufenden Revision der Tierschutzverordnung über eine Lockerung der obligatorischen Ausbildung für Personen, die nicht zum ersten Mal einen Hund erwerben, sowie über vorgeschlagene Massnahmen zur Verbesserung des Vollzugs.

Ich hoffe aus diesem Grund, dass wir unser neues Gesetz nicht bereits in kürzester Zeit wiederum anpassen müssen.

Mit diesen Bemerkungen ist die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses für Eintreten.

Le Rapporteur. C'est avec un jappement de plaisir que je prends note que l'ensemble des groupes soutiennent l'entrée en matière de ce projet de loi. Je constate qu'il n'y a pas eu de question. Visiblement, toutes les questions ont été débattues lors de la séance de commission. Certaines remarques ont été formulées mais qui avaient déjà été formulées en commission. Donc, je n'ai rien d'autre à ajouter.

La Commissaire. Je remercie le député Gander pour son intervention et la recherche de solutions abordée avec le vétérinaire cantonal.

Quant aux questions du député Ducotterd, j'y répondrai de la manière suivante. Nous avons déjà abordé ce thème en commission. Nous discutons actuellement le désenchevêtrement des tâches. Dans ce désenchevêtrement des tâches, la loi sur les chiens a été abordée. Pour l'instant, nous n'avons pas encore trouvé d'accord avec les communes pour simplifier tout le système mais nous y travaillons, parce que, effectivement, le système d'encaissement de l'impôt des chiens est trop compliqué.

Pour le reste, en raison de l'abrogation de l'article 46 dans la présente loi par rapport aux patentes, je mentionne que nous avons prévu dans le règlement de ne taxer un impôt pour les chiens qu'à partir de six mois. Donc, cela veut dire que les chiots d'élevage ne sont pas taxés jusqu'à six mois. C'est ce que nous avons prévu à l'article 60 du règlement. En commission, vous m'aviez demandé de le préciser en plenum pour être sûrs que la solution était trouvée.

Par rapport à l'intervention de M^{me} Lehner-Gigon, je rappellerai que la liste de la loi n'est pas exhaustive. Elle est précisée à l'article 8 du règlement sur la détention des chiens et peut donc, au besoin, être adaptée. Ensuite, nous ferons attention aux remarques évoquées par M^{me} Mäder-Brühlhart, notamment dans l'élaboration du règlement.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 1 AL. 2 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet article précise que cette loi s'applique à tous les chiens détenus sur le territoire cantonal, à l'exception des chiens de protection de troupeaux.

> Adopté.

ART. 11

Le Rapporteur. Dans cet article, on précise la notion d'éducateur et d'éducatrice.

La Commissaire. Cette modification correspond à l'esprit de la motion populaire.

> Adopté.

ART. 16 AL. 1 ET 2

Le Rapporteur. La loi fixe que tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique et c'est le Conseil d'Etat qui fixe quelles données figurent sur ces puces.

> Adopté.

ART. 19 AL. 1, 2, 4 ET 6

Le Rapporteur. Quiconque souhaite élever un chien doit demander une autorisation. Une autorisation n'est pas requise pour un séjour temporaire de nonante jours. Enfin, une même autorisation est délivrée pour détenir jusqu'à quatre chiens. C'est le Service qui délivre les autorisations.

La Commissaire. Cette modification a été faite pour respecter la durée des permis touristiques, des permis de séjour et pour les visas touristiques et pour respecter aussi l'arrêt du Tribunal cantonal en matière du nombre de chiens qui requiert une autorisation.

> Adopté.

ART. 20 AL. 1 LET. C ET AL. 2

Le Rapporteur. Simplement, je veux préciser que l'alinéa c (abrogé) indiquait les chiens issus de croisements avec des chiens figurant dans la liste arrêtée par le Conseil d'Etat.

> Adopté.

ART. 25 AL. 1, PHR. INTR.

> Adopté.

ART. 32 AL. 2

Le Rapporteur. L'alinéa 2 est abrogé. Il traitait des éleveurs et des éleveuses de chiens ainsi que des commerçants et des commerçantes.

> Adopté.

ART. 33

Le Rapporteur. L'article 33 (abrogé) concernait les patentes de commerce de chiens. Cet article est donc abrogé et tout ce qui concerne ces patentes de commerce de chiens, en tenant compte des commerçants et des commerçantes, est abrogé dans la suite de cette loi.

> Adopté.

ART. 34 TITRE MÉDIAN ET AL. 1 ET 2

> Adopté.

ART. 46

Le Rapporteur. L'article 46 parlait notamment de l'impôt. M^{me} la Commissaire a précisé que ce serait modifié au niveau du règlement et que les chiots de moins de six mois seraient exemptés de l'impôt.

> Adopté.

ART. 47 AL. 1

Le Rapporteur. L'article 47 fixe quels sont les chiens qui sont exonérés de l'impôt.

> Adopté.

ART. 51

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehlow Dominique (BR,PS/SP), Daf-flon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert

(SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

S'est abstenu:

Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

Postulat 2016-GC-2 Peter Wüthrich/Marie-Christine Baechler

Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles¹

Prise en considération

Baechler Marie-Christine (PS/SP, GR). Notre société fribourgeoise évolue. Les nombreuses lois sur les fusions de communes, votées durant cette législature, en attestent.

Vous vous demandez peut-être pourquoi une infirmière s'intéresse aux structures territoriales du canton et aux divisions administratives. Eh bien, c'est que les infirmières ont un lien direct avec les prestations à la population. La loi sur les prestations médico-sociales demande désormais aux communes de s'organiser en associations, pour coordonner l'offre de prestations médico-sociales et l'orientation des patients dans le réseau de soins. Il s'agit d'apporter des réponses régionales et de proximité aux besoins en santé des personnes âgées en leur offrant des places en EMS, en foyer de jour, en accueil de nuit, en appartement avec services et en unité spécialisée en démence. Ces associations intercommunales sont impliquées également dans le maintien à domicile des personnes, en participant au développement et à la coordination des services d'aide et de soins à domicile.

Des disparités régionales sont visibles. Je vous cite en exemple l'actuel manque d'unités spécialisées en démence, pour les patients germanophones de notre canton, ainsi que le nombre de journées inappropriées qui perdurent dans nos

hôpitaux, faute de places de structures adaptées. D'autres domaines, tels que l'école, le sport, la culture, le tourisme et les transports, nécessitent également d'être pensés régionalement, afin d'offrir à nos concitoyens des infrastructures performantes et la promotion d'offres diversifiées et innovantes. Les collaborations intercommunales se développent et permettent de nouvelles offres de prestations. Bulle et La Tour-de-Trême ont fusionné en 2006, à la satisfaction de tous. Des économies administratives ont été réalisées et les Tourains bénéficient aujourd'hui des infrastructures de Bulle, par exemple d'un bureau technique.

Des projets, qualifiés aujourd'hui d'utopistes, émergent de têtes réflexives et visionnaires, je cite par exemple le projet de fusion des communes proposé par le préfet de la Gruyère. Le dernier rapport concernant les structures territoriales date de 2010. Or, en six ans, de nombreux changements ont eu lieu. Nous disposons aujourd'hui de nouvelles données à analyser. Vous le savez tous, l'homme a besoin de modèles probants pour avancer.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur les structures territoriales et administratives actuelles du canton et de profiler des perspectives innovantes, permettant d'apporter des réponses optimales aux futurs enjeux socio-sanitaires, économiques et politiques de notre canton.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à soutenir ce postulat.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis ancien constituant et je m'exprime au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique. Les réformes territoriales sont toujours des éléments prioritaires de gestion de l'Etat envers le citoyen. L'efficacité et l'efficience doivent être les objectifs des réformes, tant au niveau de l'Etat que des régions et des communes. Le district, avec un préfet à sa tête, a beaucoup occupé les travaux des constituants dans les années 2000 à 2004. Actuellement, la pression démographique et l'évolution de la société et des technologies de communication imposent aux services étatiques, aux collectivités publiques, de s'adapter progressivement et avec constance aux besoins de la population. Ces multiples rapports, déjà demandés suite à d'anciens postulats, existent déjà avec des pistes et des choix politiques à faire. Le groupe PDC est très interrogatif sur l'utilité de ce postulat proposé aujourd'hui. Un rapport de plus, dans une année, et après? Plusieurs années d'attente avant de voir éventuellement une petite réforme à venir. Dans ce sens, le PDC est contre l'immobilisme. La mise en œuvre de la nouvelle Constitution a déjà produit des rapports et des effets sur les structures territoriales. Les bases légales existent pour réformer de manière plus profonde tant les communes que les régions et les districts. L'important rapport n° 225, que vous avez certainement tous lu, avec 86 pages, du 16 novembre 2010,

¹ Déposé et développé le 6 janvier 2016, BGC p. 442; réponse du Conseil d'Etat le 3 mai 2016, BGC p. 1931.

donne déjà toutes les réponses et les possibilités de réforme. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique ne veut pas d'un nouveau rapport, alibi et certainement inutile. Le rapport n° 225 propose des réflexions intéressantes. Utilisons-donc les rapports existants et compatibles avec la situation actuelle. Ce rapport était novateur et aussi compatible avec les modifications actuelles pour l'avenir des districts. Les questions:

- > quel type de préfet à l'avenir?
- > rôle du district?
- > réformes en cours des communes?
- > veut-on trois régions au lieu de sept districts?

Tout est décrit dans ce rapport. Les cercles électoraux sont aussi évolutifs et le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont toujours la possibilité de modifier l'état actuel. Les organisations territoriale et administrative, entre centralisation et déconcentration, sont déjà indiquées dans le rapport n° 225, avec 12 réorganisations différentes. Moins de rapports inutiles, mais des actions concrètes, voilà la demande du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique au Conseil d'Etat. Dans ce sens, le groupe PDC est majoritairement contre ce postulat, qui va à nouveau ralentir l'appareil étatique et occuper la Direction des institutions à préparer un rapport au lieu d'agir. Agir, voilà le mot, le critère qui doit dicter le travail de la Direction des institutions de M^{me} Marie Garnier.

Le 3 février 2011, le Grand Conseil a pris quatre décisions sur ces structures territoriales. Cinq ans ont déjà passé. Le PDC se pose des questions pertinentes sur la gouvernance actuelle de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de M^{me} Marie Garnier. Cinq ans déjà ont passé. Pourquoi n'êtes-vous pas venus par exemple avec un projet de réforme territoriale, de réforme administrative des districts ou des préfets? Vous avez les outils législatifs en main pour agir. Accepter ce rapport, c'est noyer sous la paperasse administrative l'action politique attendue. Réformer un district, réformer des structures, s'il y a la volonté, c'est un travail difficile et, on le reconnaît, un travail important de communication et de conviction à partager. Rien de tel n'apparaît depuis cinq ans dans cette Direction. Peut-on parler d'échec? Chacun pourra juger selon ses visions futures du canton. L'immobilisme n'est en soi pas une solution. Le groupe PDC demande donc à M^{me} la Conseillère d'Etat d'agir si la volonté est encore là.

Dans ce sens, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique refusera majoritairement ce postulat et attend enfin du prochain Conseil d'Etat, après les élections de novembre 2016, des actions plus actives.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical est partagé quant à la suite à donner à ce postulat Wüthrich-Baechler. Si certains du groupe libéral-radical pensent qu'il serait bien d'avoir une analyse sur les changements et

attentes des régions, d'autres se demandent pourquoi revenir aujourd'hui sur des décisions qui ont été prises par le plénum en 2010. D'ailleurs, même la Constituante a plébiscité le découpage territorial tel qu'il est aujourd'hui et le peuple fribourgeois en est convaincu. Dès lors, se pose la question de la nécessité d'un tel rapport, alors que tout semble indiquer que le découpage des structures territoriales actuel satisfait une grande partie des Fribourgeois de toutes les régions. Pour une minorité du groupe, remettre en question les régions, alors que notre Constituante n'est vieille que de même pas 12 ans, ne semble pas nécessaire et inutile.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche prend bonne note du contenu du postulat Wüthrich-Baechler et souligne la pertinence de ce dernier. Nous en remercions les auteurs.

S'il est vrai que le canton de Fribourg est monté dans le train des fusions depuis un certain temps déjà, force est de constater que l'on passe comme chat sur braises sur certains sujets semble-t-il plus sensibles. J'en réfère ici à toute la réflexion et à l'action qui doivent se faire au niveau des districts, tels que nous les avons hérités d'une époque napoléonienne. D'autres secteurs de l'Etat, comme la Police, ont su s'organiser en se restructurant avec plus d'efficacité. Alors voulons-nous continuer à travailler avec des structures qui, semble-t-il, s'essouffent? Les débats de la Constituante, mon collègue Hunziker en a parlé tout à l'heure, de la Constituante... J'ai toujours ce pavé à côté de moi: pavé de bonnes intentions sur lequel parfois la majorité du Gouvernement s'assied. La Constituante a ouvert la porte aux débats sur l'évolution de nos structures territoriales. Soyons courageux et allons vers le pas supplémentaire de la restructuration de nos districts. Quant au rôle des préfets, le Conseil d'Etat, dans sa réponse, admet qu'il faut le redéfinir et c'est tant mieux.

Voyez-vous, ce qui est plus inquiétant et nous avons pu en prendre connaissance par le biais de notre quotidien préféré, pour citer mon ami Gander, ce sont les idées politiques pour le moins obtuses de certains candidats aux postes de préfets qui m'ont fait réfléchir. J'espère que les citoyennes et les citoyens de ce canton, cet automne, fassent le bon choix, dans l'état d'esprit d'ouverture qui sied aux Fribourgeoises et Fribourgeois.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe Alliance centre gauche acceptera ce postulat.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis habitant d'une région dont les habitants disent ne recevoir de la capitale que la bise et les impôts.

Les structures territoriales sont inchangées depuis un certain temps et, à chaque occasion qu'on avait de les changer, rien n'a été fait. Je pense notamment lors de la Constituante, où on n'a pas touché au découpage et je pense également à 2011 – certains d'entre vous étaient déjà là – où le Grand Conseil

n'a pas donné de suite positive à un redécoupage des districts, suite au rapport qui avait été donné en 2010. Je me pose la question: pourquoi revient-on maintenant avec ce projet de structures territoriales? Y a-t-il eu une voix divine? Ou plutôt devrais-je dire, y a-t-il eu un souffle venu d'un membre du Conseil d'Etat? Je me pose la question.

Les arguments de ce postulat me font quelque peu sourire et notamment les arguments de la mobilité et de la cyberadministration. En tant que Châtelois, sur la mobilité, je peux vous dire que pour venir à Fribourg, c'est assez difficile. Lorsque j'entends M^{me} Baechler, qui, je pense, travaille à proximité de son lieu de domicile, je peux vous dire, M^{me} Baechler, que vous avez une sacrée chance, parce que les Châtelois qui finissent leur boulot à Fribourg à 17h30 ont un train à 18h31 pour arriver seulement à 19h30 à domicile. Donc, l'argument de la mobilité me fait un peu sourire. Idem concernant la mobilité, un jeune Veveysan qui se rendrait par exemple à une fête organisée en Gruyère et qui voudrait rentrer chez lui après 21h30, vous pouvez taper sur l'application CFF, vous verrez que c'est la croix et la galère: environ deux heures de trajet en partant de Bulle pour aller à Romont, à Lausanne, à Vevey et revenir à Châtel-st-Denis, et ceci pas tard dans la nuit.

La cyberadministration aussi, ça me fait un peu sourire. On pense que le net va tout résoudre. Si on faisait à présent un bilan de notre Grand Conseil sans papier, je serais un peu surpris du résultat, quand on voit qu'il y a aussi quelques soucis pour la lecture des e-mails, y compris chez nous, les députés. Donc, la cyberadministration, pour moi, n'est actuellement pas la solution, ni la panacée. Centraliser la décision ne va pas être quelque chose qui va tout résoudre.

Dans le résumé du postulat, les postulants disent également: «les divisions administratives ne *permettraient* pas» et on parle souvent de conditionnel. S'ils pouvaient me donner du concret sur ce qu'ils entendent où il y a le conditionnel, ça serait pour moi quelque chose d'intéressant.

Dans le développement du postulat, on lit aussi: «Les postulants regrettent les décisions prises par les communes, les associations de communes.» Mais je vous dirais, Madame Baechler et Monsieur Wüthrich, que c'est tout à fait normal que les communes ne soient pas forcément d'accord lorsqu'il y a des discussions. Dans les communes, ce sont des gens qui sont élus par nous et on leur demande de défendre nos intérêts dans des discussions. Ce n'est pas en voulant les empêcher de parler, en voulant tout faire avancer, en ne leur laissant pas la parole, comme cela est écrit dans votre développement, que vous allez y arriver. Pour moi, c'est tout à fait normal qu'il y ait des discussions et que tout ne se passe pas forcément comme vous le souhaitez.

Les postulants le disent aussi clairement, on le voit dans l'avant-dernier alinéa du développement, qu'ils remettent en question la structure des districts. Et là, je me pose une

question, Monsieur Wüthrich, avec votre idée de suppression des districts, j'attire quand même votre attention sur le fait que ce ne sont pas seulement la Veveyse et la Glâne qui vont passer à la casserole, mais les Broyards seront aussi touchés. Je tiens aussi à relever que les Broyards sont attachés à leurs valeurs, on l'a vu lors du dernier débat lorsqu'on a discuté de la représentation dans les commissions interparlementaires de contrôle, où ils ont défendu leur présence avec raison et c'était très juste.

Mesdames et Messieurs les Député(e)s, je vous demande de confirmer le vote net de février 2011, lorsque vous aviez refusé un nouveau redécoupage. Mon collègue André Schoenenweid l'a dit, la situation actuelle découle du rapport de 2010 et laissons les effets de ce rapport se produire.

Madame la Conseillère d'Etat, j'aurais peut-être encore un vœu à émettre, bien que je pense qu'il sera difficile à réaliser, vu que pendant cinq ans ça n'a pas trop bougé pour les structures dans votre département: est-ce que vous arriveriez à sortir, si ce postulat était accepté, un rapport avant le mois de novembre? Ce serait bien.

Avec ces considérations, la grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre est opposée à ce postulat.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Je m'exprime à titre personnel. Je viens du même district que mon préopinant et je suis également une ancienne constituante.

La restructuration territoriale des districts, un vieux serpent de mer qui ressort de sa grotte à intervalles réguliers depuis la Constituante. Certains essayent de lui faire passer la porte du Grand Conseil, parfois de le faire entrer par la fenêtre et ils n'y arrivent pas. Pourquoi? Je crois que la majorité des districts sont, du moins pour l'instant, satisfaits du mode de fonctionnement actuel, qui, s'il doit certes s'adapter, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus dans ce Parlement (exemple: réexaminer les tâches des préfets), ne remet pas en cause la subdivision territoriale des districts.

Vous dites, Madame et Monsieur les postulants, que la subdivision actuelle freine de nombreux projets. J'aimerais, moi aussi, quelques exemples concrets de projets qui auraient été empêchés à cause des districts actuels.

Le Grand Conseil a déjà reçu un rapport en 2011, cela a déjà été dit. Il a alors eu l'occasion de se prononcer sur diverses questions liées aux districts et je crois qu'il a été clair. Redéfinition du rôle et des tâches des préfets, oui; redéfinition du découpage territorial, non. Commençons par faire ce que nous avons accepté et qui n'est pas encore réalisé. Laissons continuer le processus de fusions de communes qui est en marche et on verra plus tard.

Je vous invite donc à refuser ce postulat et je vous remercie pour votre attention.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). De quoi ont besoin les régions? Les régions ont besoin d'une promotion régionale, typiquement pour la Veveyse, qui est bien loin de notre centre cantonal. Elles ont besoin d'une promotion économique. C'est vrai que par rapport à la portée qu'ont maintenant les régions par exemple de Berne ou de Vaud, ça a une influence sur ces districts périphériques, donc elles ont aussi besoin d'une promotion économique. Elles ont besoin d'un moteur qui doit être le préfet. Elles ont besoin d'une gestion des associations communales.

De quoi a besoin le citoyen? Le citoyen a besoin que ses dossiers soient traités de manière objective, avec qualité, et d'un service rapide. Ces citoyens, pour faire traiter leur dossiers, ne vont pas souvent dans les préfectures. Je ne connais pas beaucoup de monde qui se déplace régulièrement à la préfecture pour faire traiter ses dossiers, même s'il est dans les constructions. On va rarement à la préfecture pour traiter ses dossiers. Pour une grande partie, ceci pourrait très bien se faire simplement dans les services de l'Etat où, finalement, on a les personnes, les compétences et où tout le monde est traité à égalité, quel que soit l'endroit où on habite dans le canton.

En 2010, le Conseil d'Etat a rédigé un rapport de 86 pages. Ces 86 pages ont été soumises au Grand Conseil, qui s'est prononcé. Le Grand Conseil a dû se prononcer sur quatre points et a donné les lignes directrices au Conseil d'Etat. Le Grand Conseil a dit au Conseil d'Etat qu'il ne voulait pas modifier le principe des sept districts, qu'il voulait que les tâches des préfets soient revues et qu'il était urgent de les revoir, car ces tâches sont les mêmes depuis bien longtemps. On sait que ces tâches vont de la gestion des batraciens à la gestion de la chasse et bien sûr toutes les tâches que vous avez déjà citées tout à l'heure. On vient de parler de la loi sur les chiens et les préfectures passent énormément de temps à compter les chiens dans les districts...

Finalement, en 2015, j'ai déposé la même question pour demander encore une fois au Conseil d'Etat s'il allait modifier les tâches des préfets, étant donné qu'en 2010 le Grand Conseil avait déjà demandé de les modifier. J'ai vraiment rien trouvé de concret dans la réponse, à part qu'on m'a dit encore une fois: «Oui, on va modifier les tâches des préfets comme on l'a dit en 2010.» Donc, ça veut dire qu'il ne faut plus une législature pour faire des modifications, mais presque une génération.

Aujourd'hui, on doit bien sûr adapter les cercles électoraux aux fusions, cela va de soi, on doit adapter les districts aux fusions, cela va de soi aussi. On peut le faire étant donné qu'on l'a prouvé à Grolley: la commune de Grolley a fusionné avec une commune du district du Lac sans aucun problème. Je pense que s'il y a des modifications qui doivent être faites, ça ne doit pas être sous la forme de trois districts. En créant trois districts, on va recréer le même problème qu'on a dans le district de la Sarine. On a un district tellement important

qu'il faudra presque deux fois les services de l'Etat qui soient reportés dans les préfectures. Pourquoi aujourd'hui ça ne fonctionne pas à la Préfecture de la Sarine? Ce n'est pas forcément dû au préfet, mais c'est vraiment dû à la tâche qu'on a dans les préfectures. Vous savez qu'avec une préfecture aussi importante, avec un nombre de dossiers aussi important, on va recréer trois fois la même problématique qu'on a aujourd'hui à la Sarine. Aujourd'hui, le meilleur système est vraiment de donner les tâches qu'il faut dans les régions et de rendre les tâches qui doivent être faites par les services aux services, de manière à ce que les citoyens soient traités de manière objective et avec compétence.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique de Villars-sur-Glâne, accessoirement aussi ancienne constituante, bien que je ne pense pas que cela ait un impact particulier dans le cas d'espèce.

Ce qui me permet d'intervenir ici à titre personnel, c'est que je vois avec une certaine ironie que lorsqu'il s'agit des structures territoriales, tous ceux qui ont incité les communes du Grand Fribourg à faire la fusion du centre cantonal fort, montent sur leurs ergots pour défendre leurs acquis. Deux poids, deux mesures, Mesdames et Messieurs. La Constituante a déjà trébuché sur les structures territoriales, le Conseil d'Etat aussi visiblement, c'est maintenant le moment qu'ils prennent les choses en main, qu'ils fassent un véritable rapport nous donnant non pas des pistes, mais nous donnant des solutions.

C'est pour ça que je vous demande de soutenir ce postulat.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Je m'exprime à titre personnel.

Le Grand Conseil s'est prononcé le 3 février 2011 sur les structures territoriales. Réétudier maintenant ce sujet, c'est mettre la charrue devant les bœufs. Laissons faire le Grand Fribourg et les diverses fusions. Après, il sera nécessaire de revoir les structures. Ce sera peut-être dans 5 ans, 10 ans, voire 15 ans. Changer maintenant les districts coûterait beaucoup plus cher à l'Etat, avec les hiérarchies que l'Etat a mises en place dans les grandes structures, pour un service nettement moins bon à la population. Je suis député veveysan, la Veveyse restera la Veveyse. Je suis certain que si la majorité de ce Parlement aura l'idée de faire disparaître ce district, qui est le plus petit du canton, mais aussi le plus beau (*rires*), nous fusionnerons en une commune de la Veveyse pour garder notre entité.

Merci de refuser ce postulat qui n'a pas d'utilité pour l'instant.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je ne me prononcerai pas sur la beauté des districts, la Veveyse est un très beau district et on a entendu également les sensibilités des Veveysans.

J'interviens à titre individuel. Loin du conservateur que je suis l'idée de cracher dans la soupe. Le découpage du canton,

tel que nous le connaissons, a fait ses preuves et a été efficace. Il illustre aussi des sensibilités différentes, on vient de le voir, qu'il convient de respecter. Cette diversité a fait la richesse de notre canton. Mais, comme l'indique le message du Conseil d'Etat, les motivations qui ont guidé la création des districts et l'institution des préfets n'ont plus lieu d'être aujourd'hui. En effet, force est de constater qu'aujourd'hui, les moyens de communication ont évolué et l'on communique instantanément, on se déplace partout dans le canton en quelques minutes, voire une heure mais pas beaucoup plus. De plus, le Gouvernement cantonal n'a plus besoin de bras armés dans les districts pour faire passer les messages. Non, cela n'est plus nécessaire, aujourd'hui ils ont une armée de chargés de communication.

Ainsi, petit à petit, le préfet est devenu le fourre-tout des tâches étatiques. Ses compétences s'étendent maintenant dans presque tous les secteurs de l'Etat et sont dignes d'un inventaire à la Prévert. Cela n'est pas optimal. De plus, les communes, aujourd'hui, plus grandes et plus fortes, bénéficient de structures plus adaptées aux défis et charges actuels. Elles peuvent se voir attribuer davantage de compétences. Il en va d'ailleurs du respect du principe constitutionnel de la subsidiarité. Un exemple: ne pourrait-on pas donner la compétence aux communes, comme cela se fait dans d'autres cantons, d'octroyer tous les permis de construire et pas seulement les procédures simplifiées comme cela se fait aujourd'hui?

Vous l'aurez compris, je soutiendrai à titre individuel ce postulat. Sa rédaction ne donnera pas beaucoup de travail, il suffira de mettre à jour l'excellent rapport de 2010. J'espère que le Grand Conseil aura ensuite le courage de prendre à bras le corps la réforme des structures territoriales, car, en effet, force est de constater que depuis cinq ans rien n'a été fait. Si on veut des réformes courageuses et je crois nécessaires, il est usant d'attendre que l'impulsion vienne de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, qui semble être tombée irrémédiablement en léthargie depuis le rapport de 2010.

Bischof Simon (PS/SP, GL). En tant que Glânois, je suis surpris des prises de paroles de nos collègues veveysans, parce qu'on a eu différents rapprochements également au niveau du sud fribourgeois, des rapprochements qui ont vraiment été un succès à différents niveaux, tout en ayant toujours encore à l'avenir ces trois districts actuels qui restent. Continuer ce rapprochement serait vraiment important et je vous invite à soutenir ce postulat, qui va également dans ce sens.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Es geht bei unserem Postulat darum, unserem Kanton eine langfristige Vision zu geben. Beaucoup d'entre vous ont parlé de la situation actuelle. Je cite, dans le résumé du postulat: «relever les défis des années, des décennies à venir» C'est de ça qu'il s'agit, du futur.

Es geht darum, in einer periodischen Analyse proaktiv zu denken und die sich abzeichnenden grossen Gemeindefusionen zu antizipieren. Dazu braucht es eine Ist-Analyse unserer Institutionen und darauf aufbauend eine prospektive Analyse der künftigen Herausforderungen, sowohl aus rechtlicher Sicht als auch betreffend der Rolle der Oberamtswärter. Wie soll beispielsweise diese Funktion aussehen, wenn es in einem Bezirk nur noch eine oder zwei Gemeinden gibt? Wie sieht die Aufteilung der Kompetenzen zwischen Ammann und dem Oberamt aus? Zu diesen Fragen müssen wir heute schon vorbehaltene Entschlüsse fassen, Kollege Kolly hat es perfekt begriffen.

Regieren heisst vorausschauen. Es geht um die künftige Governance – um nicht mehr, aber auch nicht um weniger. Und dazu ist es nie zu früh. Eine periodische Überprüfung scheint uns Postulanten angemessen. Seit 2010 haben sich die Rahmenbedingungen geändert. Damals sprach noch niemand von einer Gemeinde pro Bezirk. Seither sind mehrere grössere Gemeindefusionen realisiert worden. Dies hat die Ausgangslage geändert. Auch in anderen Bereichen der öffentlichen Aufgaben stehen die Bezirke vor sich abzeichnenden Entwicklungen. Unser Kanton verdient es, dass wir uns rechtzeitig die richtigen Fragen stellen. Das ist unsere einzige Absicht.

Et à mon collègue Mesot, je lui assure qu'il ne s'agit pas de supprimer les districts et d'interdire la voix aux communes. Il s'agit uniquement de déterminer une vision pour le futur. Je le répète: pour les années à venir et surtout pour les décennies à venir.

Das ist unsere einzige Absicht. Deshalb laden wir Sie ein, wie der Staatsrat unserem Postulat zuzustimmen.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je suis de nature favorable à tout processus de fusion qui est nécessaire pour ce canton de Fribourg et à tout remaniement au niveau de son organisation administrative. Les fusions sont une bonne chose. Comme je l'avais déjà dit lors du dernier débat sur les fusions, il est aujourd'hui un luxe d'être petit. Dans un premier temps, j'étais extrêmement favorable à voter positivement à ce postulat. J'ai changé d'avis dans le cadre des débats que nous avons eus à l'interne du parti. Mes collègues ont pu me convaincre que finalement, les décisions ont été prises, le train était sur les rails et qu'on pouvait aller de l'avant. Réalisons les choses! Finalement, ce postulat ne fera que coûter, retarder le processus et n'apportera rien de plus aux débats. Je voterai non alors que je suis extrêmement convaincu que les fusions sont une bonne chose, que la discussion sur les entités administratives doit encore être faite, si besoin, mais qu'en l'état je pense que nous avons tout en main pour aller de l'avant dans cette direction, sans forcément approuver ce postulat, sous cette forme-là en tout cas. Donc, mon non sera *non mais*.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je dois dire que je suis surprise de ce débat et c'est pour ça que je n'avais pas prévu d'intervenir, mais j'aimerais simplement rappeler qu'il nous appartient, à nous députés, d'avoir une vision d'avenir. Si effectivement le rapport de 2010 nous donne des pistes, le signal, en acceptant aujourd'hui le postulat, est de renforcer la mission au Conseil d'Etat qui est celle de notre Parlement, de dire: «Nous voulons que vous avanciez dans ce dossier.» Moi, je le prends comme ça et je vous demande vraiment peut-être de le soutenir dans ce sens, parce que c'est effectivement une vision d'avenir dont on parle. Ce n'est pas de mettre les uns contre les autres, c'est de tous se réunir pour ce canton et d'essayer de pouvoir avancer et d'avoir des prévisions d'avenir qui nous font mieux vivre ensemble.

Je vous demande donc de soutenir ce postulat, comme signal au Conseil d'Etat de faire avancer le dossier.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je dois corriger ce qu'a dit M^{me} Solange Berset. Elle ne l'a certainement pas vu, mais dans ce qu'a mis le Conseil d'Etat dans la question qui nous est posée, on ne voit pas tout si on va... tout ce qu'il donne comme explications sur le dépôt de la motion. On remarque bien qu'on demande d'utiliser la marge que donne la Constitution pour modifier les districts. Donc, ça veut dire qu'on demande bien de modifier le nombre de districts dans la question qui nous est posée aujourd'hui. Ça ne va donc pas dans le sens que demande M^{me} Berset.

Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tout d'abord les postulants pour avoir suscité cette discussion intéressante sur les structures territoriales.

Je rappelle qu'en 2010, le Grand Conseil a confirmé les districts actuels par 58 voix et n'a donc pas autorisé le Conseil d'Etat à continuer à avancer dans ce dossier. Il ne s'agit en aucun cas de léthargie, d'inaction ou je ne sais quelle remarque, il s'agit du respect de la volonté du Grand Conseil pour tout ce qui concerne les structures territoriales. Je profite quand même de l'occasion pour rappeler qu'on ne grandit pas en abaissant les autres et qu'il vaut mieux être constructif dans les débats, surtout quand c'est complètement infondé et injustifié. Le Conseil d'Etat veut donc respecter la volonté du Grand Conseil et, clairement, le Conseil d'Etat ne remettra pas l'ouvrage sur métier s'il n'y a pas un rapport sur postulat qui lui permet d'affiner les choses. Vous êtes au courant des différentes structures territoriales qui vont être modifiées au niveau des communes: il y a déjà plus de 30 communes de moins, la fusion du Grand Fribourg qui se discute et la fusion de la Gruyère qui se discute aussi. Nous avons fait énormément de travail au niveau de ce qui est de l'adaptation de la législation aux structures territoriales. Je vous rappelle que cette année encore, vous avez accepté la modification de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes, en adjoignant un certain nombre de dispositions pour la fusion du Grand Fribourg, mais aussi en prévoyant la possibilité de

cercles administratifs dans les grandes communes fusionnées et aussi en prévoyant la possibilité de cercles électoraux dans les communes fusionnées.

Je rappelle ce qui était l'essence du rapport de 2010, traité par vous en 2011. Tout d'abord, il s'agissait de confirmer oui ou non l'étendue des districts. Ensuite, il s'agissait oui ou non de modifier le rôle des préfets. Puis, il s'agissait de réfléchir à un changement de la fonction du district en circonscriptions administratives et, finalement, il s'agissait de revoir les cercles électoraux. Pour le point 4, le Grand Conseil avait refusé d'entrer en matière sur la révision des cercles électoraux. Mais, vous le savez tous, nous avons dû faire autrement étant donné que ce n'était plus constitutionnel d'avoir le quorum naturel que nous avons dans les petits districts. Nous avons donc fait avec vous la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques. Donc, sur un point des conclusions de 2010, avec lequel le Grand Conseil n'était pas d'accord, le Conseil d'Etat est intervenu parce qu'il y était obligé pour être constitutionnellement adapté. Sur les autres points, sur le rôle des préfets, le Conseil d'Etat juge actuellement que tout se discute dans le projet de désenchevêtrement des tâches, comme l'a un peu abordé le député Ducotterd. Si on change un peu les attributions des tâches aux communes, dans le cadre du désenchevêtrement des tâches, alors on peut aussi changer l'attribution des tâches aux préfets. Mais ça n'a aucun sens de modifier actuellement la loi sur le rôle des préfets sans tenir compte du désenchevêtrement des tâches. Vous allez obtenir un dossier sur l'avancée de ce dossier de désenchevêtrement des tâches, sur lequel la DIAF a été extrêmement active et n'a pas été du tout léthargique.

Pour compléter cette intervention sur le pourquoi du oui ou non de la révision de la loi sur le rôle des préfets, nous avons, en début de législature, fait le plan de fusions. Les préfets ont été extrêmement actifs sur ce dossier des fusions, puisqu'il y a eu de grands résultats. Les préfets ont aussi absorbé un transfert de charges conséquent de la DAEC pour tout ce qui est des permis de construire, avec le boum actuel, et il était important pour notre Etat de d'abord régler les tâches quotidiennes nécessaires à la population, avant de tout mélanger et de traiter une révision de rôles sans tenir compte du désenchevêtrement des tâches. Donc, là, le Conseil d'Etat assume complètement le fait qu'il faut coordonner ce dossier du rôle des préfets avec les autres dossiers en cours.

Donc, je vous le rappelle, point 1, districts administratifs: vous aviez refusé une modification de la répartition territoriale. Le Conseil d'Etat, sans acceptation du postulat, n'entrera pas en matière. Il tient à respecter la volonté du Grand Conseil, comme l'a d'ailleurs mentionné le député Mesot. Si vous voulez que le dossier soit réétudié, comme l'a demandé en fait le président du PDC, sur la base du rapport de 2010, il faut accepter le postulat. Si vous ne voulez pas, vous refusez le postulat et le Conseil d'Etat n'entrera pas en matière.

Cela n'est pas un problème, il respectera la volonté du Grand Conseil.

Pour le reste, pour le rôle des préfets et les circonscriptions administratives, le Conseil d'Etat suit les dossiers, mais souhaite les traiter en harmonie avec les autres dossiers. C'est donc plutôt aujourd'hui un signal en faveur de l'établissement d'un groupe de travail, qui devrait être participatif, que vous allez donner. Il est impossible de donner un rapport pour novembre sur ce sujet. Vous l'aviez bien vu, pour la loi sur l'exercice des droits politiques, ce sont des choses qui se discutent, qui nécessitent des consultations, ce sont des processus lents, où il faut trouver l'optimum avec différents acteurs. Je vous rappelle quand même que le rapport de 2010 prévoyait trois régions et que pour le Conseil d'Etat il est impossible de ressortir tel quel ces trois régions du chapeau, puisque vous n'en avez pas voulu. Alors, si vous n'en avez pas voulu, pourquoi est-ce qu'on les ressortirait comme ça du chapeau. La question qui vous est posée, ce n'est pas un dossier à court terme prioritaire, c'est un dossier qui doit se discuter à long terme, comme l'ont mentionné les députés Berset, Wüthrich et Baechler. Vous venez d'adopter Senior+, qui accorde un plus grand rôle aux régions par exemple; à long terme, comment va fonctionner notre canton avec les préfets, les districts, les fusions de communes, etc.? Et c'est ce signal-là que vous donnez au Conseil d'Etat. Vous lui dites: «Nous voulons une nouvelle vision à long terme, compte tenu des récentes évolutions», si vous acceptez le postulat. Si vous refusez le postulat, le Conseil d'Etat s'en tiendra à sa politique actuelle: révision de la loi sur les préfets en accord avec le désenchevêtrement des tâches et ce qu'il a déjà fait pour la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 50 voix contre 47. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Griwet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wass-

mer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 50.*

Ont voté Non:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 47.*

Se sont abstenus:

Castella Didier (GR,PLR/FDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 4.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2015-GC-172 Claude Brodard/ René Kolly Réexamen des conditions-cadres des écoles de commerce à plein temps (CFC avec maturité professionnelle) – modification de l'art. 17 LESS¹

Prise en considération

Kolly René (PLR/FDP, SC). Aucun lien d'intérêt avec le sujet. Loin de nous, motionnaires, l'intention de vouloir dévaloriser la formation de commerce en école! Loin de nous la volonté de réformer une formation initiale d'employé de commerce en école mais ce qu'on demande par notre motion, c'est de mettre à jour certains règlements, en particulier celui du diplôme d'études commerciales, de même que celui concernant la maturité professionnelle pour obtenir un CFC avec

¹ Déposée et développée le 16 décembre 2015, BGC p. 2670; réponse du Conseil d'Etat le 3 mai 2016, BGC p. 1926.

maturité professionnelle en trois ans au lieu de quatre ans. C'est le modèle 2+1 qu'on propose: deux ans en école et une année de stage en entreprise. Ce n'est pas le modèle proposé 3i qu'on demande, d'où une certaine confusion avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

La formation duale est le modèle de formation souvent utilisé pour expliquer le succès économique de notre pays mais surtout pour expliquer la raison du plein emploi dans nos entreprises. Dès lors pourquoi ce qui est possible et obtenu par la voie de la formation duale ne pourrait être possible par la voie de l'école de commerce?

Eh bien, oui, c'est possible par la variante proposée dans le plan de formation d'employé de commerce, CFC en école! Un plan approuvé par le droit supérieur en novembre 2014 et entré en vigueur en janvier 2015. Avec un nombre minimum de leçons pour la maturité professionnelle, c'est-à-dire deux ans en école et un an de stage en entreprise, c'est bien ce modèle que les motionnaires vous proposent.

Dans la réponse de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, il est mentionné que le document n'est pas publié. Or il l'est depuis 2014! Est-ce que les documents officiels sont connus? ou tous connus? ou bien connus par le Département? On peut en douter!

L'école de commerce ou l'école des métiers, par exemple, délivre des CFC et forme la relève professionnelle dont notre économie a besoin et qu'elle ne peut pas toujours former. Pourquoi donc, quand l'Etat prend en charge la formation d'employé de commerce en école, celle-ci devrait-elle être prolongée d'une année? Pour compléter cette année supplémentaire, il faut bien faire un peu de remplissage de leçons. On a vu qu'on y enseignait même – j'ai lu – physique, chimie, biologie. J'ai même rencontré le terme religion. Ces branches ne figurent pas dans le plan d'études maturité professionnelle ni dans le plan de formation CFC.

Dans la réponse, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport mentionne que la formation en école à plein temps est complémentaire. Elle permet l'obtention de ces titres pour les jeunes qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage. C'est possible dans certains cas, mais alors il faut aussi revoir le délai de l'inscription à l'école, qui est fixé au 15 février, bien trop tôt pour ceux qui cherchent une place d'apprentissage! De plus, la réponse mentionne que le chemin de l'école de commerce sur quatre ans aide les jeunes moins doués. C'est faux! Le droit supérieur concernant la formation professionnelle prévoit à l'article 18 al. premier: «La durée de la formation professionnelle initiale peut être prolongée pour les jeunes qui ont des difficultés.» Donc, il n'y a pas de raison de prolonger la durée de la formation pour une minorité de jeunes qui auraient des difficultés.

Donc tout est prévu, sans prêter les moins doués, il s'agit simplement d'aménager les documents officiels; c'est ce que

nous demandons. D'autres cantons étudient cette variante, qui se rapproche de la formation duale, ce modèle combiné entreprise-école, qu'on glorifie toujours et partout.

Avec ces remarques et ces arguments, je vous invite, bien sûr, à soutenir cette motion, au moins à en débattre. Elle permettrait de gagner une année à une grande majorité de jeunes pour atteindre une formation supérieure, sans parler des économies qu'elle engendre pour l'Etat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Meine Interessenbindung ist nur indirekt. Wenn nicht gerade Session ist, arbeite ich praktisch täglich mit Absolventinnen und Absolventen von Handelsmittelschulen zusammen.

Das Mitte-Links-Bündnis hat die Motion Brodard/Kolly zur Verkürzung der Handelsmittelschulen eingehend und differenziert diskutiert. Mehrere Mitglieder unserer Fraktion kennen die verschiedenen Formen der Ausbildung mit Berufsmaturität aus der eigenen Berufspraxis, insbesondere auch jene der Handelsmittelschulen.

Wir sind nicht grundsätzlich abgeneigt, eine Verkürzung der Ausbildungswege in den Mittelschulen in Betracht zu ziehen, die ja in Freiburg traditionell lange sind. Keinesfalls aber dürfen diese erfolgen, um einfach Einsparungen zu erzielen. Im Bereich der Handelsmittelschulen wird der dreijährige, duale Weg in Freiburg bereits angeboten, wie gesagt. Deshalb scheint es uns sinnvoll, dass zusätzlich auch ein vierjähriger Lehrgang mit vertieftem schulischem Akzent existiert.

Entscheidend ist für unsere Fraktion aber die Differenz im Angebot der Praktikumsplätze. Kurze Praxiseinsätze in der Dauer einer oder mehrerer Wochen bieten den Absolventinnen und Absolventen interessante Einblicke in den Berufsalltag aber kaum echte Berufspraxis. Sie sind auch für die Anbieter, also die einzelnen Unternehmen, eindeutig eine Belastung und keine Hilfe. Das Berufspraxisjahr, das Langpraktikum, hingegen gehört – wie man so schön sagt – klar in die Win-Win-Kategorie. Es ist für die BM-Absolvierenden eine gute Berufserfahrung und oft auch die Grundlage für den Einstieg in die Hochschule. Für den Lehrbetrieb andererseits sind die BM-Praktikantinnen und -Praktikanten nach einigen Wochen bereits wertvolle, motivierte Arbeitskräfte, wie wir selbst in unserem Berufsleben immer wieder erfahren.

Unsere Fraktion möchte dieses gefragte, erprobte und sinnvolle Modell deshalb beibehalten, und wir lehnen die Motion einstimmig ab.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). C'est avec une attention particulière que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, très attaché à notre système de formation duale, dont les vertus ne sont plus à démontrer, a examiné la motion présentée par nos collègues Brodard et Kolly.

Les motionnaires désirent réduire la durée de la formation initiale pour l'obtention d'un CFC avec maturité professionnelle commerciale de quatre à trois ans pour les motifs suivants: ne pas prolonger inutilement la formation et réaliser des économies.

Deux systèmes, voire trois, sont en cause:

1. le système concerté 3+1, qui prévoit trois ans de formation scolaire et un stage de longue durée en entreprise;
2. le système intégré 3i, qui lui, prévoit des stages de courte durée en entreprise, en complément de la formation scolaire; et vous proposez ici
3. un système 2+1, qui réduirait donc la formation scolaire à deux ans seulement tout en gardant une année de stage en entreprise.

En résumé, vous demandez un changement de système. Actuellement, un seul modèle 3i est appliqué en Suisse si on prend ce modèle potentiel. Pour les autres établissements, ils sont pour la plupart en système concerté ou alors appliquent les deux modèles.

Le système intégré de trois ans présente des désavantages certains. D'abord, il réduit la qualité d'expérience pratique en entreprise. Il est connu que c'est très difficile de se plonger suffisamment dans la matière sur une courte période. Les tâches attribuées à l'apprenti n'ont souvent que peu d'intérêt. Ensuite, il ne permet pas de construire un lien avec l'entreprise, lien qui pourrait déboucher sur un emploi ou simplement élargir son réseau. Enfin, il risque de coûter plus cher, car un système intégré doit souvent être complété, soit par des mesures complémentaires de formation, soit par le système concerté; ce qui serait un comble, vous en conviendrez!

Si on prend maintenant la proposition 2+1, là aussi, il y a une réduction de la formation scolaire, donc une perte de connaissances de culture générale, une perte de connaissances de langue, par exemple, ce qui pourrait induire des cours d'appui supplémentaires.

Avec ces arguments, le système actuel n'est pas inutilement long et il n'y a pas de potentiel d'économies, probablement bien au contraire!

Avec ces considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique refusera à l'unanimité la présente motion et vous prie de faire de même.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts: je n'en ai pas directement si ce n'est que je suis papa de quatre enfants qui ont déjà fini leur formation initiale. Mais les petits-enfants suivent et j'espère qu'ils auront aussi une formation de qualité dans ce canton.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion Brodard/Kolly «Réexamen des conditions-cadres des écoles de commerce à plein temps». La formation

d'employé de commerce avec maturité professionnelle en modèle dual dure trois ans. La formation d'employé de commerce avec maturité professionnelle en école de commerce à plein temps dure quatre ans.

Dans le cadre des mesures structurelles d'économies présentées par le gouvernement fribourgeois, il est étonnant que le Conseil d'Etat ne se soit pas penché sur cet aspect économique de la formation professionnelle initiale.

Le groupe de l'Union démocratique du centre partage entièrement la demande formulée par les motionnaires et invite le Conseil d'Etat à apporter les modifications nécessaires à la loi cantonale sur la formation professionnelle et au règlement sur la formation professionnelle afin que la durée de formation pour l'obtention d'une maturité professionnelle d'employé de commerce, qui permet d'accéder à des écoles supérieures, ait la même durée de formation en système dual qu'en système école à plein temps, c'est-à-dire trois ans.

Avec ces déclarations, le groupe de l'Union démocratique du centre invite les députés à accepter cette motion.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis enseignant à l'Ecole de culture générale à Fribourg.

Prise de position du groupe socialiste concernant la motion n° 172 au sujet d'un réexamen des conditions-cadres des écoles de commerce à plein temps: le groupe socialiste a pris connaissance avec étonnement du titre de la motion des députés Brodard et Kolly concernant ledit objet. A la lecture du résumé de la motion quel ne fut pas notre effarement. En effet, les motionnaires veulent réaliser des économies sur le dos de la formation des jeunes, une formation qui, de plus, est reconnue et appréciée tant par les étudiants que par les patrons, qui aiment pouvoir compter sur des stagiaires durant une année, ce qui permet à ces étudiants au fil des mois de participer à des tâches de plus en plus élaborées au lieu de servir thé et café. Vouloir faire des économies sur l'année de stage est tout de même paradoxal, car celle-ci devra être intégrée durant les trois premières années, ce qui augmentera évidemment les coûts.

D'un point de vue pédagogique, cette demande de diminuer de quatre à trois ans cette formation est un non-sens total. En effet, pour bien connaître la population fréquentant ces écoles, il sera quasiment impossible pour de nombreux élèves de supporter une charge de cours supplémentaires durant un laps de temps plus court. Nos écoles doivent-elles former des jeunes afin qu'ils s'épanouissent dans leur domaine de compétence ou leur mettre une pression telle qu'ils vont d'emblée se retrouver en situation d'échec scolaire? Je suis persuadé qu'aucune personne sensée choisira la deuxième proposition.

De plus, cette motion est pernicieuse. Elle tente d'ouvrir la boîte de pandore que notre assemblée a, à plusieurs reprises, bien scellée. On veut commencer par raboter une année aux

écoles de commerce. Puis on essayera de faire de même aux ECG, puis aux collèges. Idée de mauvais aloi tant pédagogiquement qu'humainement! En effet, toutes les études PISA prouvent que la formation scolaire fribourgeoise est l'une des meilleures; il faut qu'elle le reste! Ce n'est pas avec une motion telle que celle que nous proposons MM. Brodard et Kolly que nous continuerons à pérenniser l'excellence de la formation fribourgeoise.

Avec ces remarques, le groupe socialiste rejettera à l'unanimité cette motion et vous recommande d'en faire de même.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'interviens en qualité de coauteur de la motion et pour le compte de mon groupe libéral-radical. Comme lien d'intérêt, je suis actuellement formateur de deux apprenties employées de commerce avec maturité dont l'une – et j'ai une pensée pour elle – passe actuellement ses examens finaux. Elle a choisi la formation duale en trois ans et non en quatre ans, mais elle assume ce stress, M. Jelk, soyez-en rassuré!

Je ne vais pas revenir sur les explications détaillées et correctes de mon collègue René Kolly sur l'aspect de la législation. Je suis très étonné et très déçu de la réponse du Conseil d'Etat, qui ne répond nullement à nos préoccupations. Il y a eu visiblement une erreur de casting ou plutôt le Conseil d'Etat a choisi d'emblée le rejet de la motion puis a tenté de trouver des arguments pour nous convaincre.

Monsieur le Commissaire, vous vous êtes en effet borné à présenter comme seule alternative la variante 3 intégrée, donc trois ans d'école avec quelques stages intégrés.

Dans le développement de notre motion, nous avons mis l'accent sur des économies mais pas uniquement sur les économies. Comme vous le citez, la version 3i ne procure aucune économie et ne favorise pas la formation de l'élève par rapport à la solution actuelle. Tout comme vous, nous la refusons, M. le Conseiller d'Etat. Nous refusons la version 3i telle que vous la présentez exhaustivement dans le rapport.

Mais, Monsieur le Commissaire, vous n'avez pas répondu exhaustivement à nos préoccupations, puisque vous ne citez pas la version 2+1, soit deux ans en école et un an de stage professionnel, si possible dans la même entreprise. C'est bien sous cette forme qu'un changement de pratique a tout son sens. Ce mode est d'ailleurs admis par la Confédération et utilisé par de nombreuses écoles privées.

Le plus important pour notre groupe et pour les motionnaires reste l'attractivité de la formation de l'élève mais aussi l'adéquation de celle-ci avec l'avenir de l'élève. Et son avenir passe soit par une entrée dans le monde du travail, soit par la poursuite de son parcours dans une haute école.

Mesdames et Messieurs les Députés, en formation duale, mon apprentie Amélie obtient son CFC avec maturité en trois ans d'apprentissage, durant lesquels seuls deux jours

hebdomadaires sont passés en cours théoriques à l'école. Si Amélie avait choisi l'école de commerce, elle aurait obtenu le même sésame après quatre ans en ayant passé trois ans à temps complet sur le banc d'école et une année de stage en entreprise.

Deux jours de théorie en classe par semaine en formation duale contre cinq jours hebdomadaires en école de commerce pour la même durée de trois ans d'école, Mesdames et Messieurs les Députés, n'y a-t-il pas quelque chose de choquant à cette situation incompréhensible? Oui, incontestablement et c'est bien pour cela que, expériences et témoignages à l'appui, la formation actuelle en école de commerce 3+1 n'est valorisante ni pour l'élève ni pour ses futurs employeurs.

L'élève qui choisit l'école de commerce pour s'orienter vers une haute école par la suite perd indéniablement une année, et une année, cela compte pour les jeunes filles qui finissent l'école obligatoire. La même élève de l'école de commerce désirant entrer dans le monde du travail au terme de ses quatre ans aura beaucoup plus de difficultés que les apprentis en mode dual pour trouver son premier emploi. Ce premier emploi, très difficile à trouver, est essentiel pour la poursuite de sa carrière. Les employeurs recherchent, en effet, la pratique professionnelle avant tout.

Notre motion vise à améliorer l'image de nos écoles de commerce et à renforcer l'attractivité pour les élèves qui y suivent les cours. Mesdames et Messieurs les Députés, comme politiciens, ne doit-on pas tout faire pour améliorer les débouchés professionnels et la formation de nos jeunes?

La réponse du Conseil d'Etat ne pense ni aux intérêts des élèves ni aux besoins de l'économie et encore moins à d'éventuelles économies de deniers publics. Elle ne vise qu'à protéger un fonctionnement insatisfaisant mais établi. Au moins il n'y aura pas de vagues...

C'est avec ces considérations que notre groupe soutiendra, dans sa grande majorité, notre motion, qui veut offrir de meilleures chances à cette jeunesse fréquentant nos écoles de commerce. Ne soyez pas dupes, l'école de commerce n'offre pas plus de chances aux plus faibles que l'apprentissage et tous les avis sur cette école ne sont pas aussi roses que ceux mentionnés dans la réponse.

Je vous invite donc à accepter cette motion, ce qui aurait le mérite d'ouvrir ce débat dans son entier et d'actualiser les dispositions légales actuelles, désuètes.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les intervenants. Je remercie les groupes pour leur intervention, en particulier ceux qui soutiennent la position du Conseil d'Etat, qui est de refuser cette motion. Je me permettrai de souhaiter bonne chance à Amélie! Avec un maître d'apprentissage comme Claude Brodard, je n'ai pas de doute, elle réussira!

Je crois que, sur le fond, les questions sont légitimes. En aucun cas, le Conseil d'Etat ne s'est dit: c'est non et on va trouver des arguments. Je m'élève véhémentement contre cette interprétation, cela n'a pas été du tout la démarche qui a été entreprise.

En préambule, je dirais également qu'il n'est en aucun cas pour moi la volonté ou de sous-entendre qu'il y a une concurrence entre école de commerce et la voie duale. Ces deux solutions sont complémentaires, elles offrent des manières de travailler et d'acquérir, en particulier une maturité professionnelle, avec des réalités un peu différentes.

Le texte de la motion, visiblement, n'a pas été si clairement compris. Il semble évident aux dires de M. le Député Brodard que s'il parlait du 2+1 et pas du 3i, il n'y a ni 3i ni 2+1 dans son texte. Dans le texte, on dit simplement qu'on veut réduire d'une année, en particulier, pour faire quelque économie. C'est donc bien à la réalité fribourgeoise actuelle, qui est le 3+1 en école de commerce et la voie duale, sur laquelle je ne me prononcerai pas – ce n'est pas l'objet de la discussion – que nous nous sommes rapportés. En termes de formation ou d'ordonnance fédérale dans le domaine de la formation, on distingue ces deux modèles, la voie concentrée (3+1 année de stage) et la voie intégrée (voie des trois ans avec maturité professionnelle intégrée).

Il y a un élément fondamental que j'aimerais éclaircir suite aux affirmations des deux motionnaires. Il y a des écoles de commerce privées et des écoles de commerce publiques. Je m'exprime pour les écoles de commerce publiques, celles dont on s'occupe et celles que nous développons. Le marché des écoles de commerce privées est très large, très dynamique. De nombreuses possibilités sont offertes par les écoles de commerce privées. Il y en a d'excellentes, bien entendu, qui répondent à des besoins particuliers, qui offrent des formations très rapides pour certaines catégories de personnes. On demande peut-être à certains jeunes d'être très doués pour pouvoir faire ce type de formation. Il existe – mais pas à Fribourg – des *Talent Schools*, qui sont des écoles de commerce dans le domaine du sport pour répondre à ce type de souhait; je ne les remets pas en question.

L'école publique, les écoles de commerce publiques ont aussi une mission, à répondre à une mission publique, qui est non seulement d'offrir une forme de formation en école complétée par de la pratique professionnelle mais aussi de répondre à des exigences de culture générale, ce que quelques-uns d'entre vous ont relevé. Cet élément-là, évidemment, ce n'est pas le souci de l'école de commerce privée. C'est en revanche fondamental pour une école de commerce publique. Il n'y a que des écoles de commerce privées qui offrent aujourd'hui un 2+1 avec maturité professionnelle. Aucun canton, aucune école de commerce publique n'offre cette voie, je tiens à le préciser.

L'école de commerce publique dans le canton de Fribourg existe avec un certain modèle. Ça été le choix qui a aussi été fait à l'époque par un groupe de travail cantonal réunissant

tout ce qu'il fallait de partenaires, consacré à l'avenir des écoles de commerce. La stratégie qui a été prise, c'est évidemment, mis à part le dual avec la maturité professionnelle en trois ans, d'avoir une pratique professionnelle pour l'école de commerce de 3+1 plutôt que le 3 intégré. Dans la réponse écrite, vous avez tous les éléments; je n'y reviens pas. C'est pour le souci de la culture générale et pour donner les éléments qui répondent à la mission de l'école publique qu'il n'y a pas eu d'autre système, comme aucun autre canton dans notre pays ne s'est prononcé pour le 2+1. C'est bien aussi avec le 3+1 qu'aujourd'hui notre école publique de commerce peut répondre aux défis de l'intégration. De nombreux jeunes dans la migration qui arrivent maintenant, avec la difficulté que vous pouvez imaginer, peuvent surmonter cette difficulté avec les trois années d'école plus l'année de pratique, également, au profit d'enfants qui ont peut-être plus de difficultés. Un système plus court s'adresse finalement à des enfants plus doués, qui ont plus de rapidité. Il ne répond pas à la mission publique de l'école de commerce.

Enfin, l'élément d'économies. Je vous ai expliqué que le 3i n'est pas moins cher mais plus cher que le 3+1, puisque ce ne sont pas les pouvoirs publics qui supportent l'année de pratique. Là, je rejoins aussi les quelques remarques qui ont été faites. Diminuer la durée de l'école pour simplement économiser, permettez-moi d'avoir quelques doutes sur la qualité. Si c'est possible pour certains parce qu'ils ont les compétences de procéder ainsi de manière rapide et condensée, je ne crois pas que ce soit le cas pour l'essentielle majorité des jeunes qui suivent leur voie.

J'aimerais aussi dire que dans le rapport d'évaluation de la Confédération sur les écoles de commerce de 2014, on relève qu'il y a quatre écoles privées en Suisse qui donnent deux ans plus un (ce que vous nous recommandez). Quatre écoles privées! On ajoute qu'aucune des maturités professionnelles ainsi données n'a été évaluée. J'ai donc aussi quelques doutes sur la qualité de cela. Je ne crois pas qu'on améliore la qualité simplement en réduisant la durée.

Fribourg a fait le choix de cette solution. Le même rapport d'évaluation suisse de 2014 montre que ce type d'écoles de 3+1 est une excellente solution et c'est la solution la plus choisie en Suisse par les cantons dans les écoles publiques. Je crois vraiment que sur ce point-là nous avons un modèle qui répond à l'attente de l'école publique. Rien n'empêche évidemment une école privée de le développer selon d'autres formes à sa manière. A ma connaissance, il n'y a pas d'école de commerce privée actuellement dans le canton de Fribourg.

Enfin, le texte de la motion relève l'adaptation d'un certain nombre de règlements. Vous avez raison de le relever. Nous avons aussi attendu à ce niveau qu'un certain nombre de mises en application au niveau fédéral soient faites. C'est le cas maintenant et je viendrai prochainement au Conseil d'Etat avec des propositions d'adaptation et de mise à jour des règlements mentionnés dans ce domaine.

Pour ces raisons, je vous recommande vivement de refuser cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 63 voix contre 28. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 28.*

Ont voté Non:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Griwet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 63.*

S'est abstenue:

Schär Gilberte (LA,UDC/SVP). *Total: 1.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport 2015-DICS-54 Concept sur l'éducation de la petite enfance (postulat 2012-GC-41 Nadine Gobet/ Andrea Burgener Woeffray)¹

Discussion

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: au moment du dépôt du postulat, en décembre 2012, j'étais chargée de cours à l'Université de Fribourg, où mes thèmes d'enseignement portaient sur l'éducation de la petite enfance. En avril 2016, j'ai quitté cette fonction pour devenir conseillère communale.

Je me suis concertée avec ma copostulante, M^{me} la Députée Nadine Gobet, et j'interviens également en son nom. Le postulat a été motivé par des incohérences existantes en 2012, entre l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée et l'avant-projet du concept cantonal de pédagogie spécialisée. La réponse que nous donne le Conseil d'Etat à ce sujet est de la neige d'avant-hier. Le concept s'est amélioré de manière significative depuis l'avant-projet. Mais il ne règle toujours pas une des questions les plus importantes, à savoir, de qui on parle quand on parle des enfants dont le développement est limité ou compromis? Ce sont les termes qui sont dans l'accord intercantonal. Le postulat demandait également des précisions à propos du financement des mesures pour des enfants dont le développement est menacé en raison d'un milieu défavorable et dont la répartition devrait être définie entre la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la Direction de la santé et des affaires sociales, selon le profil des élèves pris en charge. Vous comprendrez, Monsieur le Commissaire, notre étonnement de lire dans le rapport, et nous sommes en 2016, que la question n'a toujours pas été clarifiée et que des séances de travail et de coordination avec les services concernés devraient avoir lieu, comme cela a été mis dans le rapport.

Le postulat portait le titre *Concept sur l'éducation de la petite enfance/Konzept Frühe Förderung*. Nous demandions de démontrer comment des mesures de dépistage et de soutien précoce, durables et à bas seuil, pour les trois niveaux de la prévention, pourraient être réalisées et financées. Nous attendions donc un concept intégrant tous les enfants en âge préscolaire et pas seulement ceux concernés par le concept sur l'enseignement spécialisé. Ce concept devait clarifier le rôle et la mission des différents acteurs de la petite enfance, par exemple décrire les prestations et le public-cible de l'éducation familiale, du SEJ ou alors du SEI. Le rapport se limite à expliquer ce qui sera dorénavant offert dans le cadre de la pédagogie spécialisée, et en particulier dans le cadre de la logopédie. Nous n'avions pas demandé cela. Nous aurions pu refuser de donner suite directe au postulat. Nous ne l'avons pas fait, parce qu'il y a actuellement deux postulats déposés,

¹ Texte du rapport pp. 1838ss.

celui de nos collègues Garghentini Python et Rodriguez, qui demandent un rapport sur la prise en charge des enfants de familles socialement défavorisées ou en situation de précarité, et celui de nos collègues Schneuwly et Mäder, qui demandent un accès facilité à l'école enfantine pour tous les enfants. Peut-être, ces deux postulats accéléreront les discussions et la coordination entre les services concernés et apporteront des réponses qui auraient pu être traitées en répondant à notre postulat.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Tout d'abord je signale mes liens d'intérêts: je suis vice-présidente de l'association St-Joseph au Guintzet et maman d'un enfant malentendant ayant bénéficié de mesures de soutien en milieu scolaire ordinaire.

Le rapport qui nous est soumis répond au postulat des députées Andrea Burgener Woeffray et Nadine Gobet, qui demandait au Conseil d'Etat de présenter un concept global comprenant des prestations et mesures durables et à bas seuil afin de garantir le dépistage et le suivi des enfants en âge préscolaire. Elles mettaient en exergue des divergences entre l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée et l'avant-projet du concept cantonal de pédagogie spécialisée alors en consultation et demandaient au Conseil d'Etat de clarifier ces différences, de donner une définition de l'éducation précoce spécialisée et de démontrer comment les mesures de dépistage et de soutien précoce, durables et à bas seuil pour les différents niveaux de la prévention, seraient réalisées et financées dans le canton. Le groupe PDC a examiné ce rapport avec beaucoup d'intérêt.

Le concept cantonal ayant fortement évolué depuis le dépôt du postulat (il était alors en phase de consultation), la question des divergences qu'il présentait avec l'accord intercantonal paraît d'emblée avoir été résolue.

Reste donc à examiner la définition de l'éducation précoce spécialisée et à démontrer comment les mesures de dépistage et de soutien précoce pour les différents niveaux de la prévention seront réalisées et financées dans le canton. Le Conseil d'Etat s'appuie sur le concept pour répondre à ces questions.

On peut commencer par saluer ce concept général, qui recouvre les périodes préscolaire, scolaire et postscolaire et prévoit de manière générale deux niveaux d'intervention: des mesures d'aide ordinaires de pédagogie spécialisée (MAO) pour des enfants avec développement à risque et des mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) pour les enfants en situation de handicap et pour ces mêmes enfants avec développement à risque. Il semble de ce point de vue qu'il n'y a à priori aucun trou dans les mailles du filet de soutien aux enfants en difficulté.

A titre personnel, je relève à ma grande satisfaction que les besoins des enfants qui présentent un handicap sensoriel tel que la cécité ou la surdit e sont pris en charge sp ecifiquement

par les centres de comp etence li es  a ces domaines. Pour les autres mesures, un contrat de prestations a  et e conclu entre la DICS et le Service  educatif itin erant (SEI). Si on peut comprendre la volont e de limiter le nombre d'intervenants aupr es des enfants, il faudra rester attentif aux besoins sp ecifiques des enfants concern es. On peut penser par exemple aux enfants en situation de handicap physique qui ne rencontrent aucun handicap sur le plan intellectuel ou aux enfants pr esentant des traits autistiques, handicap aux besoins tr es sp ecifiques.

Un autre point qui me tient  a c oeur est l' evaluation des besoins des enfants en situation de handicap. Il para ıt important que le SESAM soit compos e de personnes qui repr esentent diff erents types de handicaps ou se r ef ere  a des centres de comp etences dans des cas sp ecifiques. Des g en eralistes ne peuvent en effet  evaluer seuls de mani ere ad equate les besoins d'un enfant aveugle par exemple.

On peut relever  a satisfaction que le Conseil d'Etat est tr es attentif aux enfants pr esentant des troubles du langage, avec l'institution d'un concept de logop edie pr escolaire. A relever, m eme si on sort du cadre pr escolaire, que dans ce domaine, il sera important d' etre attentifs au suivi des enfants qui quittent une structure sp ecialis ee en classe de langage pour r eint egrer l' ecole ordinaire.

Enfin, au sujet du financement, j'ai un petit souci lorsque je lis que le montant global des ressources devrait rester stable d'une ann ee  a l'autre et suivre l'augmentation de la population scolaire et que des priorit es devront  etre pos ees dans l'attribution des ressources entre les enfants et les jeunes en fonction de l'urgence et de l'importance de leurs besoins tels que d etermin es par la cellule d' evaluation. Je pense que les difficult es personnelles et le handicap ne sont pas forc ement stables et lin eaires. Vous pouvez avoir un grand nombre de situations une ann ee et un plus petit nombre une autre ann ee. Si je comprends parfaitement le besoin de ma ıtriser le budget de l'Etat, je ne peux m'imaginer qu'un enfant qui aurait besoin d'une mesure ne puisse en b en eficier pour ces raisons-l a. De toute fa con, l'Etat risquerait de repayer t ot ou tard la facture, et peut- etre de mani ere encore plus  elev ee.

Fort de ces quelques remarques, le groupe PDC peut constater, avec le Conseil d'Etat, que le pr esent concept, dans sa version 2015, semble r epondre aux soucis  emis par les postulantes concernant le d epistage et le suivi des enfants durant la p eriod e pr escolaire et le financement des mesures prises dans ce domaine. Il vous invite  a prendre acte de ce rapport.

M ader-Br ulhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-B undnisses hat den Bericht f ur die fr uhe F orderung aufmerksam studiert. Dabei stellten wir mit etwas Verwunderung fest, dass dieser in erster Linie auf Kinder zielt, die sich bereits in spezialisierten Strukturen befinden respektive, welche fr uher oder sp ater auf jeden Fall sonderp adagogische Massnahmen beanspruchen werden. Vor

allem konzentriert er sich auf die drei Stufen des sonderpädagogischen Konzeptes.

Er befasst sich jedoch kaum mit dem weitaus grösseren Teil der Kinder, welche den Frühberatungsdienst nie beanspruchen werden und für die lediglich Frühförderung mittels niederschweligen Angeboten hilfreich und ausreichend wäre. All die verschiedenen Institutionen, die sich bereits heute erfolgreich um die Bedürfnisse der Früherkennung und Frühförderung kümmern, sind im Konzept nirgends erwähnt, so zum Beispiel die Spielgruppen, die seit Jahren in unseren Dörfern wertvolle Präventionsarbeit leisten, die Väter- und Mütterberatungen, die freie Familienbegleitung, ausser- und vorschulische Kinderbetreuung und die bewährten Eltern- und Kindersprachkurse, um nur einige zu erwähnen. Ein Konzept für die frühe Förderung sollte unseres Erachtens ganzheitlich gestaltet sein und alle in diesem Bereich tätigen Fachpersonen, Institutionen und Vereine einbeziehen. Nur eine Gesamtschau von allen Akteuren zeigt das vorhandene Potential auf, was für das Ausarbeiten eines Konzeptes unerlässlich ist. Aus diesem Grunde haben Kollege Schneuwly und ich übrigens im März ein Postulat eingereicht, wie Kollegin Burgener bereits erwähnt hat, mit dem gleichen Ziel, mit der Frühförderung allen Kindern einen erleichterten Kindergartenentritt zu ermöglichen.

Gestatten Sie mir noch ein paar Bemerkungen zur Finanzierung des Präventionsprojektes. Auf Seite 10 des Berichts steht, dass das Angebot und die Organisation der Logopädie im Vorschulbereich mit dem Bereich Prävention ergänzt werden soll, um den tatsächlich vorhandenen Bedürfnissen entsprechen zu können. Gleichzeitig wird darauf hingewiesen, dass dieses Präventionsprojekt nach Massgabe der verfügbaren Mittel zusammen mit dem Konzept für Sonderpädagogik eingeführt werden soll und die Finanzierung im Rahmen des derzeit verfügbaren Budgetrahmens für pädagogisch-therapeutische Massnahmen vorgesehen ist. Eine Bereitstellung zusätzlicher Mittel ist nicht vorgesehen. Einmal mehr verlieren die Kinder. Es fehlt immer Geld, wenn es um die Kinder oder die Schule geht – zwar nicht nur da, aber da auf jeden Fall.

Bitte erlauben Sie mir, hier meine Zweifel anzubringen. Wie denn soll ein solches Projekt, dessen Bedürfnisse durchaus anerkannt sind, eingeführt werden, ohne die Bereitstellung zusätzlicher Mittel? Das Prinzip der vorgesehenen «vases communicants» ist nicht einfach umzusetzen und scheint eher eine Rechtfertigung für die fehlenden zusätzlichen Mittel zu sein. Der Bericht wird nach Meinung des Mitte-Links-Bündnisses dem Postulat, welches einen globalen Überblick forderte, generell nicht vollumfänglich gerecht, was wir bedauern.

Mit diesen Bemerkungen nimmt das Mitte-Links-Bündnis den Bericht zur Kenntnis.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a parcouru avec toute l'attention qu'il mérite le rapport sur le postulat Gobet/Burgener Woeffray. Il relève que des questions soulevées par les postulantes ont trouvé réponse dans le cadre du concept de l'enseignement spécialisé, version finale du 16 mars 2015, et nous remercions le Conseil d'Etat d'en avoir tenu compte dans sa réécriture. Je dis bien: réécriture. Car le concept Vision 2012 a dû être renvoyé sur le métier, suite à la consultation des différentes instances qui ont été très critiques à cet égard. Notre canton dispose aujourd'hui d'un concept qui décrit de manière détaillée et extensive toutes les offres de pédagogie spécialisée, qui recouvrent le domaine préscolaire, postobligatoire et naturellement la scolarité, qui plus est, en adéquation avec l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport bien étayé et remercie le Conseil d'Etat pour sa qualité.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les intervenants. Le postulat de M^{mes} les Députées Burgener Woeffray et Gobet invitait le Conseil d'Etat à présenter un concept global, comprenant des prestations et des mesures durables et à bas seuil, afin de garantir le dépistage et le suivi des enfants en âge préscolaire. Il demandait également des précisions sur le financement des mesures pour les enfants dont le développement est menacé en raison d'un milieu familial défavorable. Les députées ont souligné également l'importance des interventions précoces et de la prévention, même avant l'âge de scolarisation pour les problèmes de langage, de comportement social et de santé. Enfin, elles s'inquiétaient de certaines divergences entre le projet de concept de pédagogie spécialisée mis en consultation et l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

J'aimerais quand même rappeler la dimension temporelle. En 2012, à la fin de l'année, nous sommes en phase de consultation sur un concept de pédagogie spécialisée. Mesdames les Députées, vous déposez un postulat. Cela veut dire qu'on nous demande une étude sur un dossier pour lequel on présente une consultation, précisément une étude. Pourquoi n'avez-vous pas choisi comme instrument parlementaire une question? Vous pouviez agir, en plus de répondre à la consultation, directement au niveau du Grand Conseil, sur le thème lui-même et ainsi pouvoir influencer, ou du moins attirer fortement l'attention au niveau de la DICS ou du Conseil d'Etat, sur les éléments qui étaient discutés dans le concept, plutôt que de partir sur une étude qui va prendre des années. Entre deux, évidemment, les choses ont fortement changé, puisque le résultat de la consultation a donné lieu à une refonte de l'entier du concept. Après 6 mois, le Conseil d'Etat a relancé tout le projet et c'est à ce moment-là qu'un nouveau concept a été présenté l'année passée. Ce nouveau concept de pédagogie

gie spécialisée s'est ensuite «incarné» dans une loi dont on a fait une consultation. Je viendrai avec cette loi cet automne. Donc, tous les éléments constitutifs de la réflexion dans ce domaine sont ouverts cet automne dans le cadre de la loi sur la pédagogie spécialisée. Je crois que sous cet angle-là, il y a certainement de nombreuses questions qui pourront être débattues à ce moment-là.

Sur la question de fond des questions formulées dans le postulat, je relève quand même les trois éléments avec lesquels vous concluez votre développement et qui sont pour moi les questions précises auxquelles j'ai amené une réponse, m'inspirant évidemment essentiellement du concept, à savoir le droit à des offres de pédagogie spécialisée pour les enfants dont le développement est limité ou compromis, l'intervention précoce même avant l'école pour faire face notamment à des difficultés de langage et le financement des mesures pour des enfants dont le développement est menacé en raison non seulement du milieu défavorable, mais aussi de manière générale, ainsi que la répartition des tâches entre la DICS et la DSAS. J'ai pris en compte ces éléments dans le cadre de ce que je peux faire avec le concept, bien entendu. J'ai bien entendu aussi que d'autres postulats, qui sont d'ailleurs traités dans une autre Direction que la mienne, portent sur d'autres éléments que vous jugez ou que d'autres postulants ont jugé nécessaires.

Permettez-moi quand même de dire, pour la première de vos questions, que l'éducation précoce spécialisée a été confiée aux Service éducatif itinérant, qui dispense pour cette tranche d'âge toutes les mesures d'aide ordinaire et les mesures d'aide renforcée, à l'exception des mesures destinées aux enfants souffrant de malvoyance ou de surdité, pour lesquels il y a des centres de compétence.

Concernant l'intervention précoce, vous avez, dans le concept en particulier, la stratégie mise en place qui comprend les trois niveaux que vous mentionniez vous aussi: l'information, la formation, l'intervention globale et l'intervention spécifique et individuelle. Les mesures pédo-thérapeutiques de logopédie et de psychomotricité sont prévues dès la naissance jusqu'à l'âge de 20 ans, en conformité avec l'accord intercantonal.

Quant au financement, les ressources affectées à la pédagogie spécialisée sont déterminées sur la base du budget annuel octroyé au Service de l'enseignement. Le montant global de ces ressources devrait rester stable d'une année à l'autre et en suivant l'augmentation de la population scolaire. A cet égard et pour répondre aussi aux remarques qui ont été faites en la matière, bien entendu que dans le concept transformé en loi pour lequel je vais venir un certain nombre de moyens dont nous avons besoin. De mémoire, on en est à plus de 28 EPT, dont en particulier 12 auxiliaires de vie, ce qui est une nouvelle catégorie que nous demandons pour pouvoir accompagner la pédagogie spécialisée. Ces éléments-là seront intro-

duits, et on en discutera certainement cet automne, aussi en fonction des besoins.

J'aimerais préciser que le Conseil d'Etat est très sensible à cette problématique. Pour prendre un exemple, l'année passée, alors que je suis venu en urgence au mois de juin pour des besoins supplémentaires pour les enfants préscolaires qui allaient entrer dans la scolarité et pour lesquels on avait besoin de soutien supplémentaire, j'ai obtenu 9 EPT du Conseil d'Etat, qui m'a totalement soutenu dans cette demande. Cela vous illustre aussi qu'il n'est pas question de simplement dire qu'on fait une économie et qu'on supprime. Au contraire, les besoins sont là et le Conseil d'Etat est très attentif à cela. En revanche, on le fait dans le cadre d'un dispositif légal et d'un concept que nous aurons l'occasion de discuter et de certainement rediscuter et compléter selon les vœux du Grand Conseil.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 11h35.

Le Président:

Benoît Rey

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—